



Signe typographique qui représente la conjonction de coordination "et"

Bureau de dépôt - Bruxelles X
P701162

Belgique - België

P.P.
Bruxelles X

1 / 2425

Périodique trimestriel du CIEP/MOC
n° 77 • juillet • août • septembre • 2013



Les droits culturels: *balle* aux Centres?



EDITO

«Nous sommes des coureurs de fond et non des sprinteurs» 3

ANALYSE

Les droits culturels: balle aux Centres?

Réformer les Centres culturels: vers un nouveau métier et des droits culturels pour tous 4

40% d'abstentions... culturelles, émoi, émoi, émoi 7

Tout «droit» sur la culture 9

Du côté des acteurs, une analyse partagée 11

MOUVEMENT EN CAMPAGNE

Les mouvements sociaux, clés du changement 13

STOP aux sanctions administratives communales 16

De ville en ville à la découverte des droits des femmes avec la Caravelle de Vie Féminine 17

Milieus populaires et éducation permanente 18

VIE DE L'ISCO 18

EN RÉGIONS

POP UP virus culturel, une place au populaire dans «Mons capitale européenne de la Culture - 2015» 19

«En quête d'identité(s)», une expo-animation à La Louvière 21

«Pour trois sous les étoiles» pour déconstruire le sans-abrisme 21

EN BREF 22

AGENDA 23

FICHE PÉDAGOGIQUE

Les fiches de lecture, une aide précieuse pour le mémoire



© REPORTAGE PHOTO & 77

Tableau noir rendu vert ou page blanche virtuelle, l'école change mais ses cohortes d'élèves l'habillent toujours de cris, de pleurs, de récitations et de pépiements. Entre jeux et apprentissages, l'avenir d'une société et de ses citoyens s'y esquisse.

Flashes et images de quelques lieux scolaires, aujourd'hui ou hier, ici et là-bas. ■

Comité de rédaction: Lahcen Ait Ahmed, Stéphanie Baudot, Virginie Delvaux, France Huart (coordination), Alain Loute, Florence Moussiaux, Michèle Stessel, Nicole Tinant

Secrétariat: Francine Baillet, Rita D'Agaro, Lysiane Mettens

Ont participé à ce numéro: Lahcen Ait Ahmed, Christian Boucq, Sarah Bokiau, France Huart, Frédéric Ligot, Florence Moussiaux, Nicole Tinant, Olivier Van Hee, Jennifer Van Driessche

Photos: Anne Collard, Rita D'Agaro, France Huart, Michèle Stessel, Collection privée, Solidarité Mondiale

CIEP communautaire: Tél: 02/246.38.41, 42, 43 - Fax: 02/246.38.25 - Courriel: communautaire@ciep.be

Editeur responsable: Virginie Delvaux - Chaussée de Haecht 579 - 1030 Bruxelles

Design: DCL PRINTERS - Courriel: dcl.printers@skynet.be - Imprimé sur papier 100% recyclé sans chlore

N

ous sommes des coureurs de fond et non des sprinters

PAR CHRISTIAN KUNSCH,
PRÉSIDENT DU MOC

Après 35 ans de vie mutualiste, j'ai décidé de relever le défi de la présidence du Mouvement ouvrier chrétien (MOC). La fonction est évidemment différente de celle exercée comme directeur de la Mutualité Saint-Michel, mais l'esprit qui anime les deux organisations est sensiblement le même. Il s'agit de promouvoir et de renforcer un modèle de protection sociale solidaire qui a fait ses preuves mais qui est, pour l'instant, soumis à la pression des politiques d'austérité. Notre action se fonde sur une longue et solide expérience en matière d'éducation permanente, une démarche pédagogique d'émancipation culturelle et sociale offrant un socle de compétences intellectuelles nécessaires au développement d'une culture politique progressiste.

L'aspect «mouvement», déjà bien présent au sein de la Mutualité Saint-Michel, est à la base de la mission du MOC. Comme en témoignent les nombreuses activités des organisations membres, ce dynamisme et ce foisonnement d'idées sont la source qui doit nourrir la parole du MOC et, en l'occurrence, la mienne.

Mon objectif est de relayer les orientations débattues démocratiquement. Je serai le garant d'un débat fécond et sans tabou. Car, à mon sens, l'action politique ne peut se concevoir qu'à la suite d'un travail d'éducation permanente rassemblant l'ensemble de nos militants. La vertu d'une telle démarche est de ne pas répondre aux logiques d'instantanéité du monde politique. Je pense d'ailleurs que la crise que nous vivons doit être une opportunité pour réfléchir, en profondeur et de manière collective, à un modèle de société qui renforce les solidarités au lieu de les affaiblir. Le rôle du CIEP est fondamental dans l'accompagnement de cette démarche. Les formations, animations et outils pédagogiques qu'il propose doivent être une réponse adéquate et progressiste aux discours nationalistes ou populistes et permettre la construction d'une action collective concertée. Le CIEP est à ce titre un gardien de la démocratie participative du mouvement.

Au cœur de ce projet, ma mission en tant que président sera de permettre à l'ensemble de nos militants de trouver dans le MOC un espace d'expression et un encadrement pédagogique pour que la richesse des débats puisse ensuite se transformer en revendications politiques. Au «There is no alternative» de Margaret Thatcher, nous opposons le «voir-juger-agir» de Joseph Cardijn. Une pensée on ne peut plus actuelle alors que les repères se brouillent et que pointent le fatalisme et la résignation. Il est donc impératif d'oser une offensive solidaire et égalitaire respectueuse des personnes et de leurs conditions de vie. ■

Un nouveau président au MOC



Rassemblé le 20 juin à Namur, le Conseil Politique du MOC a élu un nouveau président. En effet, après avoir présidé le MOC durant 2 mandats (8 ans), Thierry Jacques n'a pas sollicité un nouveau mandat, conformément à ce qu'il avait annoncé lors de sa deuxième élection. Christian Kunsch a été élu pour un mandat de 4 ans à la direction du MOC. Âgé de 59 ans, il dirigeait, depuis 2002, la Mutualité chrétienne Saint-Michel à Bruxelles. Il a débuté ses fonctions en septembre. ■



Les droits culturels: *balle* aux Centres?

Réformer les Centres culturels: *vers un nouveau métier et* *des droits culturels pour tous*

PAR FRÉDÉRIC LIGOT, SECRÉTAIRE
POLITIQUE DU MOC ET VICE-PRÉSIDENT
DU CONSEIL SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

4

Le secteur des centres culturels¹ en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) s'apprête à connaître un bouleversement assez considérable, avec l'adoption d'un nouveau décret, qui devrait, sauf surprise de dernière minute², remplacer celui actuellement en vigueur depuis un peu plus de vingt ans³.

Cette réforme, d'importance, n'est évidemment pas tombée du ciel. Elle est préparée depuis un certain temps déjà, en étroite concertation avec les acteurs de terrain, et était annoncée dans l'accord de Gouvernement de la FWB qui entend par ce moyen opérer un redéploiement en profondeur du secteur. Cette réforme, est-il précisé, doit se structurer autour de 3 axes majeurs:

- L'inscription de l'action des centres culturels dans **une dynamique de «développement territorial global»** impliquant «un renouvellement

des formes de coopération avec les Régions et les pouvoirs locaux»;

- **Une redéfinition des «métiers de base»** des centres culturels dans le cadre d'une politique de démocratisation culturelle renforcée;
- Le souhait de placer les centres culturels au **cœur de politiques croisées et de partenariats** avec tous les acteurs associatifs locaux et régionaux.

RÉFORMER LE SECTEUR SUR BASE DE CONSTATS

Cette réforme est évidemment motivée par une série de considérations et d'évolutions (institutionnelles, sociales ou économiques) au regard desquelles le décret de 1992 semble aujourd'hui obsolète.

Quelles sont donc les raisons invoquées? A lire l'exposé des motifs, elles sont, pour l'essentiel, au nombre de quatre:

- **Le constat d'une relative disparition d'un référentiel commun**
Les diverses notions constitutives des missions des centres culturels (démocratie culturelle, éducation permanente, développement socioculturel d'un territoire, attention particulière aux personnes les plus défavorisées,...) sont manifeste-

ment insuffisamment définies. Conséquences: les interprétations données par les acteurs du secteur par rapport à leurs missions ont eu des sens divers. Faute de clarification, certains centres ont fait le choix de la spécialisation au détriment de leurs missions initialement confiées. Quel est donc le métier de base des centres culturels? Il est, aujourd'hui, manifestement difficile de répondre à cette question tant les pratiques se sont diversifiées et/ou spécialisées.

- **Le caractère très (trop) formaliste des procédures de reconnaissance des centres culturels**

On constate que les procédures de reconnaissance des centres culturels s'opèrent principalement au départ de critères de nature institutionnelle, juridique et financière au détriment d'une prise en compte du projet culturel en tant que tel et de ses modalités de mise en œuvre. Or, ce sont ces dimensions là qui, avant toute autre considération, devraient constituer le premier critère de reconnaissance et de subventionnement de centres culturels. Et aujourd'hui, ce n'est que trop peu le cas. Ainsi, à défaut d'une



réelle prise en compte prioritaire de critères liés au projet culturel en tant que tel, le type de reconnaissance et de subventionnement des centres est presque uniquement déterminé par le classement en catégories.

• **Ce classement en catégories**

Ce type de classement qui détermine le niveau de reconnaissance et de subventionnement des centres génère une course à la catégorie supérieure comme seul et unique moyen de revalorisation des subventions, au détriment, parfois, de la qualité et de la pertinence des projets culturels en tant que tels. Une telle situation peut, en outre, générer une mise en concurrence entre centres culturels ou avec d'autres opérateurs culturels.

• **L'absence de cartographie** de l'offre culturelle et le moratoire en cours sur les nouvelles reconnaissances de centres posent sans doute des questions d'équité et d'efficacité qui ne peuvent, à terme, rester sans réponse adéquate.

VERS UNE RECONNAISSANCE EN LIEN AVEC LES DROITS CULTURELS

Sur la base de ces constats -et sans rentrer dans le détail-, le projet de décret entend définir un référentiel de reconnaissance de base pour tous les centres culturels qui s'inscrit assez explicitement dans une logique d'éducation permanente et qui est centré sur *l'effectivité de l'exercice des droits culturels*. Ainsi, les centres culturels devront, à l'avenir, contribuer, à titre principal, au développement culturel territorial défini comme la mise en œuvre de l'exercice effectif des droits culturels par les populations d'un territoire.

Aussi, l'actuelle catégorisation des centres culturels est appelée à disparaître au profit d'une redéfinition du ou des «métiers» ou des «actions culturelles» des centres; redéfinition des actions culturelles des centres qui s'accompagneront de nouvelles modalités de subventionnements. Ainsi, en bonne logique, ce ne sera plus l'entité «centre culturel» qui sera reconnue et subventionnée comme telle, mais l'action culturelle qu'elle propose et qu'elle déploie.

Plus concrètement, tous les centres culturels devraient être, à l'avenir, invités à développer une «*action culturelle générale*» qui constituera leur «métier de base», référentiel de reconnaissance commun à tous les centres culturels.

Cette «action culturelle générale» verra le *développement culturel d'un territoire, dans une démarche d'éducation permanente et une perspective de démocratisation culturelle et de médiation culturelle* et devra se traduire dans un «projet d'action culturelle». En termes de modalités de mise en œuvre, ce projet d'action culturelle devra obligatoirement s'élaborer sur base d'une «*analyse territoriale partagée*» qui mobilisera les différentes composantes d'un territoire de référence (constitué d'acteurs associatifs et institutionnels) afin de faire émerger des «enjeux de société»⁴. Et ce sont précisément les résultats de ce diagnostic collectivement élaboré qui devront baliser les objectifs de la politique de développement culturel territorial porté par un centre culturel.

Au-delà de ce nouveau «métier de base», trois autres types de projets d'actions culturelles pourront être dé-

ployés par les centres (sous certaines conditions), correspondant, pour chacun d'entre eux, à un niveau de reconnaissance (et donc de subventionnement) complémentaire: des actions culturelles *intensifiées*, des actions culturelles *spécialisées* et des actions culturelles *spécialisées des arts de la scène*.

Ce projet de décret contient aussi un ensemble de dispositions⁵ qui tendent à valoriser et à promouvoir:

- Les décloisonnements et les coopérations entre les différents opérateurs et centres culturels sur une base territoriale dans une logique d'action culturelle concertée (fonction «d'ensémbliser» des centres culturels);
- Les décloisonnements entre opérateurs culturels et opérateurs éducatifs, sociaux, économiques,... selon une «logique intersectorielle de développement»;
- Les coopérations entre centres culturels, et entre centres culturels et collectivités publiques locales (communes et provinces).

Cette réforme, on le voit, entend renforcer assez considérablement les missions des centres culturels. Les dimensions de démocratie culturelle et de développement territorial communautaire constitueront le cœur du «métier de base» des centres culturels de demain et c'est indéniablement l'un des éléments positifs de ce projet de décret.

RESTER VIGILANT

Bien évidemment, il est important de rester vigilant par rapport à quelques points d'interrogation et d'attention de ce projet de décret. Soulignons en trois.

Le premier est d'ordre **budgétaire**. Le projet de décret vise clairement un objectif de renforcement des synergies, des collaborations et des décloisonnements, notamment entre opérateurs culturels. Cet objectif concerne également l'aspect financier. Ainsi, l'exposé des motifs précise «*qu'un centre culturel qui dispose d'une reconnais-*



sance pour une action culturelle spécialisée, peut introduire une demande de soutien récurrent, pluriannuel, auprès des secteurs fonctionnels. Dans ce cas, après avis de la Commission des centres culturels, la demande sera dirigée, pour avis, auprès de l'instance d'avis en charge du secteur en question.» En clair, cette disposition ouvre la possibilité pour un centre culturel de faire subventionner une partie de ses activités par un autre secteur des politiques culturelles, comme celui de l'éducation permanente par exemple. Si nous devons refuser toute logique «corporatiste», ce qui n'a pas de sens en la matière, nous devons toutefois veiller à ce que cette disposition, si elle devait être activée, n'aggrave plus encore la situation budgétaire du secteur de l'EP déjà structurellement sous-financé (comme la grande majorité des autres secteurs culturels).

Le second point d'attention relève de **l'évolution de la conduite des politiques culturelles**. L'actuelle réforme des centres culturels est menée parallèlement au processus des Assises du développement territorial. Pour rappel, l'enjeu de ce processus consiste à «initier une démarche participative pour penser avec les opérateurs culturels, les autorités locales, régionales et communautaires, une véritable politique de développement cul-

turel local et régional, complémentaire à celle menée par les secteurs ou par les réseaux internationaux». Sur base d'une cartographie de l'offre culturelle dans chaque arrondissement de Wallonie et de la région de Bruxelles-Capitale, il devrait s'agir notamment pour les pouvoirs publics de réguler davantage l'évolution du secteur culturel dans chaque territoire concerné, de renforcer la coopération entre les opérateurs culturels et les liens sur un même territoire, entre les secteurs culturels et les autres politiques publiques, telles que l'éducation, le tourisme, l'emploi, l'économie, l'insertion sociale ou encore l'aménagement du territoire.

Les visées qui sous-tendent le projet de décret sur les centres culturels (développement culturel territorial, synergies et coopérations entre les opérateurs, politiques inter ou transsectorielles) et les objectifs des Assises du développement culturel territorial se recoupent donc assez largement. Nous pouvons donc légitimement nous poser la question de savoir si ces différents processus préfigurent une réorientation plus ou moins fondamentale des politiques culturelles (déssectorialisées et organisées sur base territoriale) et, partant, s'ils préfigurent une réorientation de l'affectation des enveloppes budgétaires sur base également territoriale et non plus sectorielle. Quoi qu'il en soit, nous devons envisager tous les scénarios ainsi que leurs conséquences (positives et/ou négatives) potentielles afin de pouvoir nous positionner à temps.

Le troisième point d'attention concerne **l'évolution de la «gouvernance démocratique»** en matière de politique culturelle territoriale. Le projet de décret entend donner un rôle de premier plan aux centres culturels en matière de pilotage des politiques culturelles territoriales. Comme le précise l'article 4 de l'Avant-projet de décret (APD), «un centre culturel est un lieu de réflexion, de mobilisation et d'action culturelle, pour et avec les populations, les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs d'un territoire». En ce sens, et même si le terme n'est comme tel utilisé, les centres culturels pourraient jouer demain un rôle «d'ensemblers» des différents acteurs associatifs/culturels notamment dans la conception et la conduite de leur projet d'action culturelle respectif. Par ailleurs, l'APD réaffirme égale-



© REPORTAGE PHOTO & 77

ment le principe du cofinancement paritaire (entre commune-s, province-s, Cocof et la FWB).

En l'absence d'une Charte associative à portée réellement normative au niveau local, nous devons veiller à ce que cette fonction «d'ensemblers» des centres culturels au niveau sous régional ne renforce ici et là des logiques «d'instrumentalisations politiques» de la part des pouvoirs locaux par rapport au secteur associatif et dans l'élaboration des actions culturelles des centres culturels.

En outre, la conception du sens du travail d'éducation permanente tel qu'il peut être compris au niveau des pouvoirs publics locaux, peut parfois (souvent?) s'écarter très significativement du sens historique donné par les associations reconnues en EP. ■

1. Ce secteur concerne actuellement 115 centres culturels pour des crédits budgétaires s'élevant à 24.223.000 euros en 2012.
2. L'avant-projet de décret relatif aux Centres culturels a été adopté le 20 juin dernier, en première lecture par le Gouvernement de la FWB. Certaines modifications ont été apportées. Il est également passé par le Conseil d'Etat. A la rentrée, il sera lu une seconde fois par le Gouvernement avant d'être transmis au Parlement de la FWB. A chaque étape, le texte peut être amendé.
3. Le précédent décret, voté le 28 juillet 1992, fixait les conditions de reconnaissance et de subvention des centres culturels.
4. Le projet de décret insiste également sur l'attention particulière qui devra être portée aux groupes défavorisés dans cette démarche communale.
5. Un certain nombre de principes importants sont également rappelés: l'obligation pour les centres culturels d'avoir un statut juridique d'ASBL; d'avoir une assemblée générale composée paritairement (privé/public); de respecter les dispositions du Pacte culturel; le principe de la parité dans le financement des centres culturels en fonction duquel les contributions des collectivités publiques associées à la gestion d'un centre culturel soient au moins équivalentes à celles de la FWB.



© REPORTAGE PHOTO & 77



40% d'abstentions... culturelles, *émoi, émoi, émoi*

PAR LAHCEN AIT AHMED,
PERMANENT CIEP COMMUNAUTAIRE
ET COORDINATEUR BAGIC

L'actuel projet de réforme des centres culturels peut s'envisager selon différents points de vue. Certains en font une lecture politico-institutionnelle, d'autres prêtent une plus grande attention aux aspects financiers ou légaux tandis que les acteurs de terrain en mesurent plus aisément les effets organisationnels. Quelles qu'en soient la pertinence et la nécessité, ces différentes lectures devront à un moment ou l'autre intégrer les finalités des centres culturels et derrière celles-ci, les publics destinataires. Il nous a donc semblé intéressant d'observer le couple moteur des politiques culturelles, à savoir la démocratie et la démocratisation culturelle, à l'aune d'une récente étude de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) sur les pratiques et les consommations culturelles des Wallons et Bruxellois aujourd'hui¹.

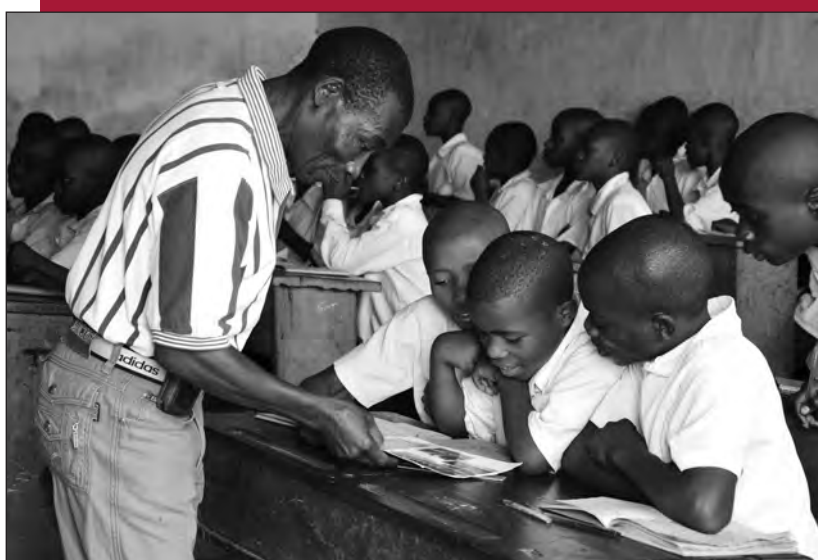
DES MODIFICATIONS SOCIÉTALES À L'ORIGINE DE CHANGEMENTS CULTURELS

À la fin des années soixante, le discours qui entoure et accompagne les politiques culturelles naissantes, s'appuie notamment sur des bouleversements apportés par la seconde industrialisation: côté pile, le «travail (...) déshumanise» et une perte de lien social est constatée; côté face, les gains de productivité «offrent» du temps libre aux travailleurs qu'il s'agit de combler par une offre culturelle et/ou de loisirs

adéquate. Pour Marcel Hicter², la priorité originelle des politiques culturelles était de «permettre aux milieux populaires de faire advenir leur propre culture». C'est à la même époque qu'apparaît un «air» bien connu des discours entourant le domaine des arts et de la culture, il s'agit de «considérer la culture non plus comme objet de consommation (même intelligente), mais comme terrain social de participation. Ainsi, l'attitude passive, 'réceptive' devant des 'œuvres' ou des créations actuelles, doit faire place à la critique en groupes, à des activités, par quelque côté, opératives et créatrices,...»³.

L'introduction de l'avant-projet de réforme des centres culturels fait référence aux profondes modifications apparues en FWB entre 1990 et 2013: «au cours de ces deux décennies, le paysage culturel s'est profondément transformé, tout comme l'environnement institutionnel, social et économique»⁴. Durant cette période de changements, on peut dégager deux

pics: Le premier concorde avec la mise en place des politiques d'activation (ESA); le second avec la crise financière. Du haut de ces deux sommets, on contemple tout d'abord un marché du travail restructuré. Cette restructuration a sans aucun doute impacté le temps vécu, le temps à vivre, le temps tel qu'il doit être vécu par une partie importante de la population. Ce temps n'est plus simplement le temps libéré pour des loisirs, mais bien un temps à ne pas perdre, celui de la recherche d'emploi ou de la formation. Pour certains, c'est également le temps vide de la désaffiliation⁵. Néanmoins, ces profondes «évolutions» n'ont pas mené à une refonte des politiques culturelles. L'avant-projet de réforme en cours rappelle, en effet, que «les objectifs de démocratisation de la culture et de démocratie culturelle, à l'origine de l'apparition puis du développement et de la structuration des centres culturels, soutenus par l'Etat, restent d'une indéniable actualité».



© REPORTAGE PHOTO & 77

COMMENT CONCILIER PRATIQUES CULTURELLES ET POLITIQUE CULTURELLE?

Si la fidélité aux fondements et à l'ancrage de nos politiques culturelles au sein du projet de décret sur les centres culturels est réjouissante, il est également utile d'attirer l'attention sur les résultats de la récente recherche consacrée aux pratiques et consommations culturelles en FWB⁶. S'inspirant des travaux du sociologue Pierre Bourdieu à la fin des années 70 qui concluaient que «tout ne dépend pas du goût [individuel] mais de l'ancrage social des individus»⁷, cette enquête met le focus sur les goûts et les activités culturels (ou de loisirs) de la population de la FWB. Les pratiques culturelles répertoriées renvoient à des actions très diversifiées, comme la «visite de lieux de spectacle vivant»; les «pratiques d'entretien du foyer»; les «nouvelles cultures d'écrans» ou encore les «pratiques de création audiovisuelle ou scénaristique». Ces pratiques ont été reliées à des caractéristiques socioéconomiques et générationnelles (âge, niveau d'études, lieux de vie, etc.), ce qui a permis de déterminer 7 catégories culturelles. Les membres d'une même catégorie ont en commun un profil social et des pratiques ou consommations culturelles. On retrouve ainsi la «bande» des 'festifs', le réseau des 'connectés'; les 'amateurs culturels' et 'modernes'; la «tribu» des 'voraces culturels' et enfin les 'nostalgiques' et 'désengagés culturels'.

VERS QUEL(S) ENJEU(X) ET DÉFIS?

Ces sept catégories confirment l'hypothèse avancée par Pierre Bourdieu il y a plus de 40 ans: les hiérarchisations culturelles n'ont pas disparu. En plus de ce premier constat, qui est en soi interpellant, le rapport attire notre attention sur les 'nostalgiques' et les 'désengagés culturels', qui posent éminemment question aux politiques culturelles. Ensemble, ces catégories représentent 40% de la population⁸ de la FWB et se caractérisent par «une non-participation à la plupart des activités culturelles, en particulier, extérieures...une consommation télévisuelle importante»⁹. Selon l'étude, le désengagement culturel de ces catégories questionne le couple 'démocratisation/démocratie culturelle'. L'enjeu révélé par 40% de la population ne serait ainsi plus celui de la démocratisation culturelle, «l'accès à des pratiques trop coûteuses ou symboliquement exclusives», ni même celui de la démocratie culturelle «la reconnaissance de pratiques insuffisamment valorisées». Ce qui est en jeu est bien plus fondamentalement la question «du lien social et de la contribution possible de la culture au lien social et à la lutte contre l'isolement».

Un défi vertigineux se profile donc à l'horizon des politiques culturelles¹⁰ et de leurs avant-postes, les centres culturels: garder le cap sur les fondements démocratiques de l'action culturelle sans perdre de vue les attaques de la culture commerciale (par exemple, les blockbusters hollywoodiens, qui sont, par ailleurs, trop souvent et trop rapidement confondus avec la culture populaire¹¹). Dans le même temps, il faudrait mettre les pratiques culturelles et artistiques au service d'un énième rétablissement du lien social, en évitant bien entendu de «dénaturer» ces pratiques artistiques, ce qui aurait sans doute pour conséquence d'en affaiblir le potentiel émancipateur et donc la visée sociale. Ce défi est

à la hauteur du sujet et à l'image du slogan du milieu des années 80 de *France Culture*: «La culture, c'est l'aventure!» ■

1. CALLIER, L. et HANQUINET, L. avec la coll. de GUÉRIN, M. et GENARD, J.-L., *Étude approfondie des pratiques et consommations culturelles de la population en Fédération Wallonie-Bruxelles*, Études n°1, Bruxelles, Ed. Observatoire des politiques culturelles, novembre 2012. (Accessible en ligne: www.opc.cfwb.be/)
2. Pour en savoir plus sur Marcel Hicter, acteur important de la Culture, voir l'article sur www.lamarlagne.cfwb.be/index.php?id=5197
3. *Avant-projet de décret sur les centres culturels*, Accessible sur www.centresculturels.cfwb.be/fiadmin/sites/cecu/upload/cecu_super_editor/cecu_editor/documents/decret_et_arretes/130621-Avant-projet_de_decret_sur_les_centres_culturels-version_9.9.pdf
4. *Avant-projet de décret sur les centres culturels*, op. cit., p. 3.
5. CASTEL, R., *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*, Paris, Ed. Gallimard, 1999 (Coll. Folio).
6. CALLIER, L. et HANQUINET, L., *Étude approfondie des pratiques et consommations culturelles* op. cit.
7. BOURDIEU, P., *La Distinction. Critique sociale du jugement*, 1979.
8. 13% de 'nostalgiques' et 28% de 'désengagés culturels'
9. CALLIER, L. et HANQUINET, L., *Étude approfondie des pratiques et consommations culturelles* op. cit., p. 48.
10. *Les pratiques culturelles des Français*. Cinq rapports rédigés sous l'autorité d'Olivier Donnât, du département des études et de la prospective du Ministère de la culture (1977, 1981, 1988, 1997, 2008), analysent la portée «toute relative» des politiques culturelles volontaristes à l'endroit des publics qui en sont exclus.
11. MARTEL, Fr., *Mainstream. Enquête sur cette culture qui plaît à tout le monde*, Paris, Flammarion, 2010.

QUELQUES ASSOCIATIONS DU SECTEUR

- **ASTRAC** (Réseau des professionnels en Centres Culturels de la Communauté Wallonie-Bruxelles)

Ce réseau rassemble, depuis 20 ans, les travailleurs des Centres culturels agréés de la FWB (actuellement 115) et leur propose des moments de rencontre, d'échange, de réflexion et de formation en relation avec leur pratique professionnelle.

TÉL.: 061/29.29.19 - COURRIEL: ASTRAC@CENTRESCULTURELS.BE - WWW.CENTRESCULTURELS.BE/

- **ACC** (Association des Centres culturels de la Communauté française Wallonie-Bruxelles)

L'ACC publie notamment un bulletin «La vie des centres culturels» et organise différentes activités.

TÉL.: 02/223.09.98 - COURRIEL: ACCASBL@SKYNET.BE - WWW.CENTRES-CULTURELS.BE/

- **L'Observatoire des politiques culturelles (OPC)**

L'OPC est un service de la Communauté française de Belgique, qui a comme missions de dresser des portraits socioéconomiques du secteur; de faire des études relatives aux politiques culturelles; de réunir et faire connaître les ressources disponibles traitant des politiques publiques de la culture et de leur évaluation.

WWW.OPC.CFWB.BE



Tout «droit» sur la culture¹

PAR LAHCEN AIT AHMED,
PERMANENT CIEP COMMUNAUTAIRE
ET COORDINATEUR BAGIC

Inscrite en filigrane des politiques culturelles menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), la notion de «droit à la culture» constitue le «nouveau référentiel des politiques culturelles et de l'action des Centres culturels». Ce cadre bienvenu permet ainsi d'asseoir la légitimité et la légalité des politiques culturelles au moment où ce secteur doit faire face aux restrictions budgétaires et aux agressions du monde commercial (notamment suite au Traité AGCS)². Avant de pousser le droit à la culture sur ce champ de bataille, il est peut-être utile de le présenter. Nous rappellerons d'abord sa source éthique et son ciel des valeurs. Ensuite, nous le localiserons formellement dans quelques textes légaux. Nous terminerons enfin en évoquant son objet, c'est-à-dire les actions et réalisations que chaque individu peut en attendre concrètement.

LA CULTURE, UNE NOTION MULTIDIRECTIONNELLE?

Avant de préciser l'origine du droit à la culture et sa contribution à l'action des centres culturels, il est utile de rappeler ce que la notion de culture sous-entend. Cette notion contient un (voire plusieurs) océan(s) de sens divers et riches.

Le premier sens du mot «culture» renvoie à l'opposition entre l'Homme et la Nature: cette «culture»-là s'écrit alors souvent avec une majuscule. Le terme est aussi utilisé lorsqu'on veut évoquer

toutes les institutions, pratiques ou traditions qui organisent la vie des collectifs et la relation des individus entre eux à l'intérieur de ces collectifs: le mariage; les fêtes, les rites agraires, etc. Une troisième acception renvoie aux patrimoines et aux œuvres artistiques (peinture, musique, théâtre, etc.). Il s'agira ici de valoriser toutes les formes d'expressivité mais aussi la posture critique de l'individu créateur. Une quatrième et dernière interprétation insiste sur la culture comme ressource permettant à l'individu d'attribuer un sens et des significations aux événements.

Ce sont principalement le troisième et quatrième sens qui sont concernés par le droit à la culture tel que l'a analysé Céline Romainville.

LE FONDEMENT ÉTHIQUE DU DROIT À LA CULTURE³

Au même titre que les autres droits fondamentaux, le droit à la culture tente de traduire dans la réalité concrète des valeurs éthiques: par exemple, «l'émancipation des individus, le renforcement du lien social, la justice sociale, (...) la lutte contre les inégalités». Le fondement du droit à la culture repose donc sur sa «justesse». En effet, c'est parce que le droit à la culture est «juste» que l'Etat doit le promouvoir, que l'Etat doit jouer un rôle, le premier rôle. L'Etat attribue ainsi à la culture, le pouvoir d'autonomiser chaque sujet dans sa conception, construction -reconstruction- de ce qu'est la «vie bonne»; le pouvoir de donner du sens aux expériences humaines et sociales. Ceci suppose la reconnaissance d'une égale dignité à l'ensemble des participants visés par ce droit, ainsi que la mise en place d'«espaces col-

lectifs de travail sur les sens au travers des pratiques culturelles et interculturelles», de tisser des liens et in fine de «former les citoyens à la hauteur des ambitions démocratiques». Il va sans dire que si le droit à la culture possède ce potentiel émancipateur, l'absence de ce droit entraîne *a contrario* «la difficulté à construire du sens et donc à exercer une liberté réelle et à s'auto-déterminer, la difficulté d'entrer réellement en dialogue avec l'autre». Cet exercice passe notamment par le développement de compétences (capital culturel, savoirs divers, pratiques créatrices, etc.) qui sont promues et visées dans les actions et projets mis en place par les centres culturels et par les associations d'éducation permanente de la FWB. Il est évident que le rôle moteur joué ici par l'Etat et les valeurs dont il s'autorise, ne sont ni intemporels ni transcendants. Ces valeurs font l'objet de débats riches, complexes et contradictoires. On peut notamment citer la discussion à propos de la place de la diversité culturelle dans le droit à la culture⁴.

LE DROIT À LA CULTURE DANS LES TEXTES

Le droit à la culture apparaît dans de nombreux textes juridiques de portée nationale et internationale. Il est reconnu pour la première fois en droit in-



© REPORTAGE PHOTO & 77



© REPORTAGE PHOTO & 77

ternational dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, adoptée le 10 décembre 1948 à Paris. L'article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, l'aborde. Ce pacte a été adopté le 16 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies et a une force contraignante en Belgique.

La Convention relative aux droits de l'enfant le mentionne ainsi que la Convention-cadre pour la protection des minorités, adoptée en 1995 par le Conseil de l'Europe. En 1999, ce droit est reconnu dans la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Sans être cité en tant que tel dans la Convention européenne des droits de l'Homme, le droit à la culture est néanmoins «peu à peu reconnu dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme».

Depuis 1994, le droit à la culture est explicitement mentionné dans la Constitution belge: ainsi, «chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine (...) (5°) le droit à l'épanouissement culturel et social». Selon Céline Romainville, cette formulation ne simplifie pas vraiment sa compréhension. En effet, nous ne savons pas grand-chose du contenu de cette notion d'épanouissement, pas plus que nous ne connaissons le lien qui unit

l'épanouissement social et culturel. Par ailleurs, le «droit à l'épanouissement culturel» est insuffisamment rattachable au plan juridique international (le droit de participer à la vie culturelle). Par contre, dans l'actuel avant-projet de réforme des centres culturels, la référence explicite au droit à la culture⁵ permet, selon Céline Romainville, de combler le fossé entre un discours «théorique» sur le droit à la culture et les mesures «concrètes» qui s'en sont d'ailleurs presque toujours inspirées sans le nommer. Selon la même auteure, ces deux plans -théorique/pratique- doivent être conciliés «pour appréhender correctement un droit fondamental et construire, de manière cohérente, un régime juridique effectif pour ce droit. [et] c'est ce que, à son échelle, le décret sur les Centres culturels réalise.»

PRÉROGATIVES

Après avoir effleuré ses différentes définitions, son ancrage éthique et sa traduction juridique, nous proposons de faire le tour des avantages (ou des prérogatives) du droit à la culture.

1. La liberté artistique
«A la source de la vie culturelle», la liberté artistique représente la libre expression créative et la libre diffusion/promotion de celle-ci.
2. La promotion, le développement et la conservation des patrimoines et des cultures.
3. L'accès à la culture et à l'information en matière culturelle
Il s'agit ici de l'accessibilité financière, de l'accessibilité physique et géographique. Cette accessibilité concerne également la compréhension «linguistique» et plus globalement l'accès à la culture elle-même en tant qu'objet de connaissance.
4. Le droit de participation
Le droit de participer englobe l'accès passif aux biens et pratiques culturelles, la possibilité de prendre part activement et collectivement aux pratiques culturelles. Mais également le droit à la prise de décision en matière de politique ou de programmation culturelle. Autrement dit, ce droit représente aussi le droit de participer à «la définition des politiques culturelles elles-mêmes».

Il faut noter que ces droits sont attribués à l'individu et qu'ils ne peuvent se concrétiser sans l'action des pouvoirs publics, ceux-ci ayant comme

obligation de les respecter, les protéger et les réaliser. Cette obligation est à prendre au sérieux puisque le droit est, en effet, «invocable par un particulier en justice, voire encore d'être mobilisé par le juge dans son raisonnement».

EN GUISE DE CONCLUSION

Comme naguère le philosophe Jeremy Bentham⁶ à propos des droits humains, certains qualifieront le droit à la culture de «braillements sur papier». D'autres regretteront ce temps perdu en débats et discussions, préférant l'action sur le terrain et «l'activisme culturel». Néanmoins, ne serait-il pas nécessaire également «pour que ces droits puissent inspirer un respect raisonné et durable, de répondre aux doutes conceptuels... et de clarifier leur fondement intellectuel»⁷. ■

1. Toutes les citations sont extraites des textes de Céline Romainville, repris dans la bibliographie ci-dessous.
2. L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) est un accord international visant le «libre-échange» dans le domaine des services: distribution de l'eau, l'éducation, la santé, le tourisme, l'énergie, le transport, etc.
3. «L'éthique regroupe un ensemble de règles qui se différencient et complètent les règles juridiques. Parce qu'elles intègrent le motif, le mobile des activités humaines et trouvent leur fondement dans l'intériorité de l'être, les règles éthiques ont un champ d'action différent de celui des règles juridiques: un acte pourra être légal mais non conforme à l'éthique (par exemple, l'achat d'un objet fabriqué par un esclave); un acte pourra être illégal mais conforme à l'éthique (par exemple, l'assistance à un réfugié politique).»
4. Voir notamment à ce sujet les travaux d'Yvonne Donders de l'Université d'Amsterdam.
5. «Les objectifs de démocratisation de la culture et de démocratie culturelle, (...) s'intègrent désormais dans une volonté forte de concrétiser, au bénéfice de tout citoyen, l'exercice réel du droit à la culture.»
6. Théoricien majeur de la philosophie du Droit, radicaliste anglais, Jeremy Bentham (1748-1832) est surtout reconnu comme le père de l'utilitarisme avec John Stuart Mill.
7. SEN, A., «L'idée de justice», Paris, Edition Flammarion, 2010

Bibliographie

- Avant-projet de décret relatif aux centres culturels, 2012 - Accessible sur www.centresculturels.cfwb.be/index.php?id=9331
- ROMAINVILLE, C., Les droits culturels: un nouveau référentiel pour les Centres culturels?, texte en ligne: www.opc.cfwb.be
- ROMAINVILLE, C., Le droit à l'épanouissement culturel: portée et enjeux, *La Chronique de la Ligue des Droits de l'Homme*, n°156: la culture, l'art de l'émancipation (accessible sur www.liguedh.be/tous-les-documents/le-mensuel-de-la-ligue-des-droits-de-l-homme)
- ROMAINVILLE, C., Le droit à la culture et la législation relative aux centres culturels, *Repères*, Observatoire des politiques culturelles-FWB, n°1, mai 2012.



Du côté des acteurs, *une analyse partagée*¹

PAR LAHCEN AIT AHMED,
PERMANENT CIEP COMMUNAUTAIRE
ET COORDINATEUR BAGIC

Le parcours institutionnel du projet de réforme des centres culturels est loin d'être achevé, puisqu'il lui reste différentes étapes à franchir. D'emblée nous pouvons noter que les différents motifs qui l'impulsent, sont justifiés. Parmi ceux-ci, il faut notamment prendre en compte les modifications du paysage culturel. En effet, il y a 20 ou 30 ans, le Centre culturel (CC) était bien souvent le seul opérateur doté de moyens sur une commune, avec, parfois, la bibliothèque et l'une ou l'autre association. Aujourd'hui, le tissu associatif est plus dense et certaines associations pluridisciplinaires en milieu urbain font, par exemple, un travail qui est très proche de celui des CC. Repositionner la mission de ces derniers était donc indispensable. Le mode de subventionnement par la FWB ne tenait plus suffisamment compte de l'évolution des pratiques artistiques et plus particulièrement, de l'osmose pratiquée par les artistes entre des techniques relevant de secteurs cloisonnés (par exemple, arts plastiques et vidéo ou théâtre et image), notamment du caractère poreux de ces différentes pratiques artistiques.

LE PROJET DE RÉFORME

Au cœur de la réforme, se trouve la réaffirmation des enjeux qui sont à l'origine de la politique des CC, autrement dit, la question de la démocratie culturelle et de la démocratisation de la

culture. L'investissement et la spécialisation de certains CC dans la «promotion» de certaines formes artistiques ou encore l'intensification d'une des missions des CC -celle de la diffusion par exemple- s'est, en effet, souvent faite au détriment de ces principes fondamentaux et au détriment donc de la participation des publics. On pouvait avoir le cas de CC qui ne s'occuperaient que d'opérettes parce que le directeur serait un fan d'opérettes. Rien d'autre ne justifiait ce choix, surtout pas le contexte et la volonté des acteurs du CC.

Dans la réforme en cours, une telle situation sera sans doute inenvisageable. Il devra en tous les cas se «justifier» du point de vue de l'analyse territoriale et en tenant compte du principe de participation. Le message de la FWB est de sortir de la définition d'un contenu obligatoire et incontournable («je dois programmer autant de spectacles dans ma salle pour rester en catégorie 1») pour passer à une exigence de procédure qui responsabilise le CC -avec l'ensemble des acteurs- dans la définition de son projet («la programmation de spectacles est-elle bien pertinente sur le territoire et dans la communauté en question?»). Cette démarche innovante n'est pas étrangère au principe de l'auto-évaluation prospective qui s'incarne dans un triangle objectifs-réalisations-résultats. C'est un point de départ élémentaire mais malheureusement pas autant pratiqué qu'on ne pourrait le croire... Souvent, on dira qu'une activité a été réussie s'il y a eu du monde, s'il a fait beau... Ce principe rigoureux d'auto-évaluation fait l'objet d'un accompagnement ouvert, notamment de la part du Service Général de l'Inspection de la Culture.

L'ANALYSE TERRITORIALE PARTAGÉE

Les doutes au sujet de la capacité des CC à mener les diagnostics inscrits dans le projet de réforme ne sont pas fondés. Pour s'en convaincre, il suffit notamment de penser aux capacités d'accompagnement dont le secteur peut se doter.

Il faut surtout ne pas perdre de vue le fond de l'idée, à savoir que l'analyse partagée ne consiste pas à avoir un rapport exclusivement descriptif de type socio-éco-géo-démographique-etc. du territoire. Elle ne doit pas être confondue avec le travail que mènent les instituts de recherche ou les bureaux d'études (publics, privés). L'intérêt est de concerner des personnes (seules ou en association) autour d'un projet qu'elles définissent. C'est le mélange des savoirs froids (les statistiques par exemple) et des savoirs chauds (les désirs des individus) qui fera l'intérêt et la pertinence du projet. Cette analyse pose une question pratique et méthodologique: il est de la responsabilité des CC de «définir» les territoires et les populations, et, à partir de ces définitions, de donner un sens aux projets qu'ils vont mener. Une méthodologie spécifique d'analyse du territoire et la dynamisation de ce territoire sont à valoriser en même temps. Cette analyse territoriale devra, par exemple, tenir compte des enjeux nouveaux: la mondialisation, les NTIC, les rapports Nord-Sud, la mobilité des personnes, etc. A ce sujet, le travail mené par Majo Hansotte en collaboration avec une vingtaine de CC a mis en évidence un fourmillement d'acceptions spécifiques à l'action des CC. Il faut donc ici faire confiance aux animateurs et aux acteurs des CC,

bien plus qu'aux rapports socioéconomiques. Ainsi, ce sont les «intuitions réfléchies» qui garantiront la qualité des projets défendus par eux. Pour la très large majorité des CC, l'analyse à laquelle nous invite la FWB, ne démarquera donc pas de «0».

Plus concrètement, cette question territoriale est également à relier à certaines réalités du secteur: les distinctions sont parfois peu précises entre les centres culturels régionaux et les centres culturels locaux. Le territoire d'action des CC est également en question, de même que leur répartition sur le territoire de la FWB, les limites de leur territoire d'action au regard des cartographies d'implantation sont également floues. Par ailleurs, si la question du développement territorial est d'actualité, c'est également parce que la FWB a longtemps travaillé de façon exclusivement sectorielle: les théâtres avec les théâtres, l'Education permanente avec l'Education permanente, les bibliothèques entre elles, etc. «Depuis le décret de la Lecture publique, ça bouge!», nous certifient nos interlocuteurs. Des effets de transversalité sont recherchés. En outre, le Décret des centres culturels va dans ce sens (par exemple, dans l'analyse multisectorielle des demandes de conventionnement).

DROIT CULTUREL, LIEN SOCIAL ET POPULATIONS «DÉFAVORISÉES»

Aujourd'hui, de plus en plus d'interactions existent entre un CC et les acteurs sociaux d'une commune (CPAS, associatif, etc). Un certain nombre de

CC entretiennent par exemple des collaborations avec l'ASBL Article 27. L'attention particulière des populations «défavorisées» dans le projet de réforme ne doit pas pour autant prendre le dessus sur la finalité de transformation sociale qui est, en soi, un projet culturel puisqu'il s'agit de donner un sens nouveau aux enjeux collectifs. En outre, il n'est pas l'apanage positif ou négatif d'un groupe social prédéterminé. Les classes moyennes ont également besoin d'exprimer et repenser leurs investissements, représentations et catégories culturelles. Le soutien à l'émancipation des citoyens et des groupes culturellement minorisés contient un germe paradoxalement stigmatisant. Ainsi, derrière «démocratisation culturelle», on n'entendra nullement misérabilisme culturel. Il s'agit donc, comme l'indique le projet de réforme, de faire émerger des enjeux de société. C'est là, sans doute, un des meilleurs moyens de veiller à l'exercice du droit culturel.

Un exemple, situé volontairement à l'opposé de celui de l'opérette cité plus haut: le Brabant wallon est notamment caractérisé par un certain nombre d'enjeux de société, dont l'accès au logement, la mobilité ou la cohésion sociale. Le Centre culturel régional (le CCBW) et ses partenaires (en particulier issus du secteur de l'Education permanente) ont choisi de se saisir du logement comme thème pour exercer les droits culturels. Un programme à long terme a été développé et a abouti à la mise en place d'un Réseau brabançon pour le Droit au Logement. Des actions culturelles et socio-artistiques («on est heureusement sorti de l'opposition entre ces deux termes!») émaillent le travail des acteurs rassemblés sur une logique de complémentarité et de coopération. De la sorte, l'espoir est que la culture puisse être

un levier d'exercice du droit au logement d'une part, mais aussi des droits culturels, sans entraver la liberté artistique, puisque les artistes sont inclus dans le processus. La notion de droit culturel constitue ici un élément fédérateur de la réforme; une notion qui, tout en asseyant «légalement» l'action des CC, va réaffirmer la légitimité et le sens de celle-ci. Ce droit affirme à tout individu «le droit à l'exercice et à la production de la culture».

SUR LA FUTURE MISSION D'ENSEMBLIER DES CC

La mission d'ensembliser des CC a fait naître quelques craintes légitimes. Ce terme n'est, d'aucune façon, synonyme de hiérarchisation. Il suppose plutôt une volonté de soutien et de décloisonnement. Chaque acteur culturel doit garder ses spécificités et la double dimension artistique et citoyenne des CC ne doit pas prendre la place de celle d'Education permanente. Cette fonction d'ensembliser est à appréhender comme une opportunité de rencontre entre les différents acteurs de la culture. Néanmoins, les acteurs concernés par la mise en place du décret doivent rester attentifs notamment à la rédaction des arrêtés d'application car, si actuellement les craintes ne semblent pas justifiées, dans les intentions, les jeux de rapports de force prévisibles de la part d'acteurs institutionnels régionaux ou locaux imposeront une vigilance accrue quant aux textes qui formaliseront les modalités d'application du décret. Cet élément rejoint l'un des défis majeurs de ce Décret: plutôt que se voir concurrents, les différents acteurs de la Culture devront se voir partenaires et complémentaires, ce qui signifiera de faire des choix. Il faut surtout comprendre la plus-value qu'apportera la complémentarité et la coopération. Dans d'autres secteurs, c'est déjà devenu monnaie courante. Parmi les acteurs culturels, c'est un peu plus compliqué... Les expériences démontrent que chaque projet qui a pris ce postulat pour base, a été une réussite, pour autant que chacun s'y retrouve (d'où l'importance de la méthodologie). ■



1. Sur base des interviews de Christian Boucq, président du Centre culturel de Berchem-Saint-Agathe et des réponses d'Olivier Van Hee, directeur-coordonateur du Centre culturel du Brabant wallon (CCBW). Nous tenons à les remercier chaleureusement pour le temps qu'ils nous ont accordé.



Les mouvements sociaux, clés du changement

PAR NICOLE TINANT
(CIEP COMMUNAUTAIRE) ET
JENNIFER VAN DRIESSCHE
(SOLIDARITÉ MONDIALE)

UN CYCLE DE FORMATION POUR QUESTIONNER LE DÉVELOPPEMENT

Notre monde est en plein changement, il est frappé de plein fouet par différentes crises (économique, financière, climatique, alimentaire, énergétique, ...). Le fossé entre les riches et les pauvres ne cesse de se creuser: 20% de la population mondiale vit avec 1,25 \$ par jour, 60% avec moins de 4 \$ par jour, 80% de la population est exclue de tout système de protection sociale. Pourtant, en 20 ans, la richesse produite a été multipliée par 5! Les objectifs de performance et de rentabilité guident la production, provoquant ainsi délocalisations, grèves, recul des droits des travailleurs et des citoyens, pressions sur les Etats (création de zones franches) et sur les travailleurs, éva-

sions fiscales, précarité du travail, ... Des manques criants apparaissent dans des domaines aussi élémentaires que l'accès à l'alimentation, à l'eau, à la santé, à l'éducation, etc. Dans ce contexte, quels types de solidarité privilégier, au Nord, au Sud, avec le Sud? Quelles stratégies d'action doit privilégier une ONG qui a pour mission d'être un relais entre les organisations de la société civile du Nord et du Sud? Ces questions sont le point de départ d'une profonde réflexion menée par Solidarité Mondiale (WSM) avec ses partenaires du Sud afin de dégager une vision du développement spécifique et pour faire face à ces multiples défis. Au Sud, l'ONG travaille avec une centaine de partenaires dans 35 pays. En Belgique, c'est avec le MOC, l'ACW, son pendant flamand, et leurs organisations constitutives qu'elle agit dans des campagnes de sensibilisation. L'aboutissement de ces réflexions s'est concrétisé dans la réalisation d'un document intitulé «**Vision de développement de WSM: lutte contre la pauvreté, globalisation et mouvements sociaux**». A partir de ce cadre

de référence, WSM a développé ses stratégies d'action pour les 3 prochaines années et interpellera l'ensemble du Mouvement lors de sa campagne 2013-2014.

Quelle est la vision de développement de Solidarité Mondiale (WSM)?

L'analyse contextuelle à la base de cette vision du développement repose sur une concertation et les interactions entre 3 pôles: l'Etat, la sphère économique et la société civile. Actuellement, nos sociétés évoluent dans un cadre de développement exclusif où la société civile est laissée de côté face aux concertations entre acteurs politiques et économiques. Les institutions internationales et supranationales déterminent l'évolution mondiale. Les Etats peinent à réguler et éradiquer les inégalités. Des luttes sont menées contre ce développement exclusif, via notamment les syndicats (grèves, protestations de masse, ...). Des acteurs de la société civile œuvrent notamment pour la promotion de la démocratie, pour le développement de l'économie sociale, la mise en place d'alternatives en matière de santé.

Il est essentiel que ces 3 pôles s'articulent et jouent leurs rôles de façon complémentaire pour atteindre un développement juste, équitable et durable. WSM a choisi de travailler avec (et de soutenir) les mouvements sociaux (qui représentent le pôle de la société civile), car ces derniers jouent un rôle inclusif, durable, émancipateur et coopératif dans le développement mondial.

La vision de développement de WSM a été soumise au questionnement, à la critique et à la réflexion de différents acteurs: tout d'abord, à l'intérieur même du Mouvement; puis avec d'autres acteurs travaillant ou interférant dans le champ de la solidarité Nord-Sud. Un cycle intitulé «le développement en question» a ainsi été initié pour rencontrer ces différents acteurs et confronter leur vision. Trois objectifs sont poursuivis par ce cycle de 4 journées d'études: partager la vision du développement de WSM avec ses relais et militants du MOC et de ses organisations constitutives; promouvoir plus spécifiquement le rôle et le travail des mouvements sociaux dans la construction d'une société juste et solidaire à l'échelle mondiale; enfin, outiller les militants en Belgique pour qu'ils puissent



promouvoir cette vision tout d'abord, au sein de leurs structures, puis vers un public plus large lors de la campagne de 2014.

UN MONDE EN CRISES... QUELLES SOLIDARITÉS?

Début février, une journée de réflexion et d'échanges avec les régions et les organisations constitutives du MOC a inauguré la campagne. Un rappel de l'évolution du contexte de la coopération dans notre monde en mutation a introduit et cadré au mieux les débats. Ainsi, alors que le modèle dit du «développement durable» fait de l'environnement un objectif au même titre que le social ou l'économique, pour le CNCD (*Centre national de coopération au développement*), il s'agit surtout de tenir compte des limites physiques de notre planète et de ses ressources limitées. L'objectif des sociétés durables serait le bien-être social partagé avec comme moyen la production économique et une limite liée à l'environnement. Ensuite, un panel de différents représentants des organisations du MOC s'est penché sur la place et le rôle de différents acteurs (pouvoirs publics, entreprises et mouvements sociaux) pour atteindre une société durable et inclusive, avec plus de solidarité et de justice sociale. L'absence de référence européenne et l'importance de créer des ponts entre mouvements sociaux pour avoir plus de poids ont été deux éléments soulevés par les participants lors du débat.

L'après-midi, des ateliers participatifs ont été des occasions de confronter la vision développée dans le document de référence aux réalités vécues par les régions et les organisations en vue de la campagne de 2014. Ces moments d'échange mettent en avant une série de solutions et rafraichissent aussi l'image de la coopération. Il est essentiel de faire le lien entre les actions soutenues au Sud et les combats à mener au Nord, au vu du détricotage actuel des mécanismes de protection sociale en Europe. C'est pourquoi il est important de renforcer les relations entre les mouvements sociaux dans les deux hémisphères, car de part et d'au-

tre, les problèmes sont similaires. En clôture, André Kiekens, secrétaire général de WSM, insiste sur le rôle essentiel joué par les mouvements sociaux à l'échelle mondiale dans la construction d'une société basée sur l'humain et un ensemble de valeurs communes, comme la justice, l'égalité, la dignité humaine et l'humanisme.

Pour lui, «on assiste, en Belgique et ailleurs, à l'émergence de mouvements contestataires (Indignados, etc.) Nous sommes confrontés à une suprématie des grands acteurs: la Banque mondiale, le FMI, etc. qui défendent une idéologie, un modèle dans lequel l'homme n'est qu'un consommateur, une unité de main-d'œuvre. La croissance économique impose ses règles à l'homme. La croissance économique est nécessaire mais sa position dominante au rang de nos priorités a des conséquences désastreuses sur le plan social, écologique, etc. Heureusement, les gens ne restent pas les bras croisés, ils luttent pour un monde social, pour une meilleure répartition des richesses. Les gens s'organisent entre eux pour défendre leurs droits, et ce sont ces mouvements que nous soutenons. Tous les acteurs devraient pouvoir jouer leur rôle respectif et il faudrait renforcer l'État pour qu'il puisse jouer son rôle de régulateur, de contrôle des acteurs économiques, pour obtenir un développement plus inclusif. Le modèle que nous essayons de défendre tient compte de la défense de ce rôle de tous les acteurs. (...) Nous travaillons avec les populations locales uniquement, sans imposer notre vision. Le modèle auquel nous croyons n'est pas un modèle d'aide, c'est une modèle de construction de société, où l'homme est au centre de la stratégie»¹.

«NE SOUS-ESTIMONS PAS LE POUVOIR DES MOUVEMENTS SOCIAUX»²

Solidarité Mondiale plaide pour une collaboration transnationale entre les mouvements sociaux. C'est très ambitieux.

«C'est vrai, mais il faut l'être. Les forces économiques étant internationales, les mouvements sociaux doivent l'être aussi. De plus, les gens du Nord et du Sud sont liés entre eux. Nous sommes tous dans le même bateau et nous devons par conséquent mener une lutte commune. Des exemples de réussites existent. Pensons à la Convention internationale du travail pour le personnel

domestique, qui a été adoptée suite aux pressions des mouvements sociaux du Nord et du Sud.»

Cette collaboration sera-t-elle également profitable aux mouvements sociaux chez nous?

«Le rôle de la société civile du Nord subit de fortes pressions alors que, dans le Sud, les mouvements sociaux se développent et gagnent peu à peu en influence. Il est, dès lors, dans notre intérêt de soutenir la société civile des pays en voie de développement. Nos mouvements sociaux seront ainsi plus à même de défendre le droit qu'ils ont d'exister.

L'Espagne illustre bien le double sens dans lequel fonctionne la solidarité mondiale. Comme la crise frappe ce pays de plein fouet, des organisations sociales d'Amérique latine collectent à présent des fonds pour leurs partenaires espagnols alors que, précédemment, c'était l'inverse.»

Quel est le rôle de la coopération au développement dans ce cadre?

«Avec la mondialisation, la coopération au développement a été réduite, pour l'essentiel, à l'aide d'urgence. Il s'agit de ramasser les pots cassés. Je pense qu'il ne faut pas seulement combattre les seuls symptômes mais qu'il faut aussi s'attaquer aux causes de la maladie. C'est le système qui crée la pauvreté; c'est donc lui qu'il faut assainir. Solidarité Mondiale demande, par conséquent, plus d'attention et de moyens pour l'aide structurelle qui vise à renforcer les organisations sociales du Sud afin qu'elles puissent défendre leurs droits, avec leurs propres façons de faire. Nous travaillons avec les populations locales uniquement, sans imposer notre vision. Le modèle auquel nous croyons n'est pas un modèle d'aide, c'est une modèle de construction de société, où l'homme est au centre de la stratégie. Avec nos organisations, on joue toujours sur un plan politique, raison pour laquelle nous tenons, par exemple, à rester présents dans les pays émergents où les inégalités sont les plus dures, pour y défendre notre vision de développement inclusif. Au jour d'aujourd'hui, la leçon est que nous devrions peut-être être plus radicaux, plus motivés, plus courageux, nous réveiller et saisir les opportunités et les dynamiques qui se présentent à nous. Si les mouvements sociaux du monde entier se donnent la main, nous pouvons éradiquer la pauvreté et l'exclusion.»

QUELLES APPLICATIONS AU SUD?

Comme chaque année lors de la Semaine internationale de WSM, plusieurs partenaires du Sud sont accueillis en Belgique. Une deuxième journée de réflexion a été organisée en avril pour outiller les militants du Nord avec des il-



lustrations et des témoignages d'expériences du Sud autour de cette vision du développement. Ils permettent concrètement de se pencher sur les réalités sociales des partenaires.

On peut mentionner l'implication des partenaires du *National Domestic Workers Movement* (NDWM), qui agit pour la défense des travailleurs domestiques en Inde. Le NDWM organise et unifie les travailleurs pour les informer de leurs droits, les sensibiliser et les aider. Une aide médicale locale est organisée. Depuis 3 ans, la syndicalisation du secteur se met en place avec de grandes difficultés, compte tenu du statut particulier des travailleurs domestiques indiens. Sans véritable statut d'employés, ces travailleurs sont rarement autorisés à s'inscrire dans un syndicat par leur employeur. Parmi les missions du NDWM, le travail de lobby est important auprès du département du Travail pour améliorer la reconnaissance des travailleurs domestiques et favoriser l'octroi d'un salaire minimum dans une majorité d'Etats indiens. Depuis 2006, une loi interdisant le travail des enfants est en vigueur en Inde. Néanmoins, les riches la détournent et emmènent les enfants des bidonvilles pour les faire travailler chez eux comme domestiques et les rendent ainsi invisibles. Le NDWM doit donc pénétrer à l'intérieur des foyers pour en savoir plus et initier un processus de sensibilisation avec les enfants. L'objectif de cette deuxième journée était également de clarifier la notion de «mouvement social» au Nord comme au Sud et d'identifier les défis auxquels ils doivent faire face aujourd'hui. En effet, le mouvement social s'adresse et émane d'une partie de la population qui vit des situations similaires d'injustice. Face à ces situations, elle décide de s'unir pour bouger ensemble et produire ainsi un rapport de force pour faire reconnaître ses droits. François Polet du *CETRI* a mis en évidence les contextes spécifiques post-coloniaux qui influencent les Etats du Sud et leurs relations avec les populations.

SE CONFRONTER AVEC D'AUTRES VISIONS DE LA COOPÉRATION

Début juin, la troisième journée a rassemblé sympathisants et membres du MOC, témoins engagés, représentants d'ONG mais aussi d'autres secteurs de la coopération au développement, en tant qu'intervenants des pa-

nels mais aussi comme participants autour de la question des motivations des acteurs de la coopération dans leurs actions, leurs visions et leurs façons de faire.

Cette analyse du secteur de la coopération au développement révèle des conceptions différentes mais aussi une évolution non-linéaire. En fonction des formes de coopération privilégiées, différents types de comportements apparaissent concrètement sur le terrain. Une première mise en perspective de ces différentes visions est réalisée par divers apports historiques et géopolitiques, des définitions et des recontextualisations. Une seconde approche a été développée grâce à la confrontation entre la vision de développement soutenue par WSM et celles d'autres ONG (*Quinoa* et *SoSoc-Solidarité socialiste*). Ensuite, la vision du développement selon WSM a été mise en perspective avec des situations complexes mais très concrètes, telles que la situation économique des travailleurs asiatiques, le drame humanitaire haïtien ou encore les conséquences de l'absence d'Etat au Congo pour le développement humain.

Parmi ces expériences, on peut pointer celle de la plateforme *AchACT*, particulièrement interpellante compte tenu de l'actualité récente au Bangladesh avec le terrible effondrement en avril dernier d'un immeuble contenant 5 usines textiles. Dans le cadre des actions de la *Clean Clothes Campaign*, *AchACT* mène un double travail de réseau en Belgique et au niveau international, avec une sensibilisation des consommateurs belges et une interpellation des marques, en lien avec les organisations de travailleurs et leurs revendications dans les pays de production. Le contexte économique asiatique et les enjeux de la mondialisation ont des répercussions sur les salaires et augmentent les pressions sur les travailleurs. La déresponsabilisation des marques n'ayant plus leurs propres usines, rend difficile l'acquisition des acquis sociaux durables. Ainsi, depuis 2005, diverses luttes sont menées au Bangladesh avec le soutien des syndicats. Un travail de réforme structurelle s'est enclenché. Des rencontres multipartites entre l'Etat et les employeurs ont été organisées. Ce combat de longue haleine a accouché, le 13 mai 2013, à un accord historique avec 31 principales enseignes et marques internationales de mode.

Un engagement a été signé pour la sécurité des bâtiments d'usines au Bangladesh, dont la mise en œuvre est actuellement effective. Juridiquement contraignant, l'accord couvre actuellement 1.000 usines sur les 4.500 produisant dans le pays.

La place des mouvements sociaux pour un développement juste et durable a été mise en exergue lors des conclusions de la journée. ■

INTERDÉPENDANCES NORD-SUD ET INTERNATIONALISATION

Les interdépendances et l'internationalisation seront les thématiques au cœur de la 4^e journée du cycle qui se clôturera par une mise en miroir des actions menées par les organisations du MOC au Nord et par les partenaires de WSM au Sud.

L'objectif de cette journée du 15 octobre est de susciter le renforcement mutuel dans nos luttes ici et là-bas. Une occasion de mettre en exergue et de croiser les projets qui interpellent au niveau national et s'intègrent dans des questionnements à portée internationale.

Intéressé-es, vous êtes, tous et toutes, bienvenu-es à cette journée d'échanges de pratiques et d'expériences multiples afin d'enrichir nos capacités d'action!

INFOS PRATIQUES:

QUAND? MARDI 15 OCTOBRE (DE 9H30 À 16H30)

OÙ? CSC BÂTIMENT-INDUSTRIE-ENERGIE (RUE DE TRÈVES, 31 - 1040 BRUXELLES)

ACCÈS EN TRANSPORTS EN COMMUN: GARE DE BRUXELLES-SCHUMAN (SNCB) ET ARRÊT MAELBEEK (STIB)

INSCRIPTION SOUHAITÉE POUR LE 10 OCTOBRE

EN SAVOIR PLUS SUR LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE EN LIGNE: WWW.SOLMOND.BE

RENSEIGNEMENTS: WAMU OYATAMBWE

TÉL.: 02/246.38.83

COURRIEL: WAMU.OYATAMBWE@SOLMOND.BE

1. Extrait de l'intervention d'André Kiekens le 5 février 2013.
2. Interview de Leen Grevendonck

STOP aux sanctions administratives communales

Depuis quelques mois, le système des sanctions administratives communales (SAC) fait débat. Malgré une opposition généralisée dans l'ensemble de la société civile, le Gouvernement construit un système arbitraire qui met en danger les libertés, les droits et les principes sur lesquels notre démocratie est construite.

Alors que la crise accentue les problèmes sociaux, les autorités à tous les niveaux n'ont pas d'autre réponse à proposer que la répression. Ce système vise particulièrement les jeunes âgés de 14 ans et remet gravement en question la liberté de tous et la possibilité des citoyens de défendre leurs droits. Sous ce système des SAC, il est désormais possible de mettre des amendes à des travailleurs pour un piquet de grève suivie d'une interdiction de lieu pour «blocage d'un édifice privé». L'abaissement de l'âge à 14 ans ainsi que la criminalisation et le harcèlement des jeunes sont des éléments

déterminants de la réaction de nombreux acteurs de la société civile. Avec cette nouvelle loi, par exemple, des jeunes pourraient être sanctionnés parce qu'ils se seraient assis sur le dossier d'un banc, joueraient au foot sur un terrain de basket, auraient lancé des boules de neige, etc.

Ensuite, il y a l'arbitraire. Comme l'analyse la Ligue des Droits de l'Homme, le système des SAC introduit «une justice de Shérifs». Le système expose le citoyen au bon vouloir des communes qui sont juges et parties. La sé-

paration des pouvoirs, les droits de la défense et toute une série des droits fondamentaux des citoyens passent donc à la trappe. Les citoyens ont droit à une justice équitable et de qualité pour tous.

On constate aussi que les SAC sont utilisées comme un moyen de répression politique. A Anvers, 80 personnes ont été arrêtées pour avoir manifesté devant le siège de Monsanto. Les SAC introduisent un outil qui permet aux communes de criminaliser les manifestations qui les dérangent. La liberté d'expression et de manifestation sont ainsi remises en question.

De nombreux acteurs de terrain, organisations de jeunesse, parents, jeunes, etc. se sont mobilisés pour rappeler au monde politique qu'être jeune n'est pas une incivilité. En outre, face à cet état de fait, militants et organisations ont décidé de se réunir dans une plateforme commune pour s'opposer à ce régime. La plateforme est née de la réunion de nombreux militants, délégués syndicaux, jeunes, ... ayant reçu des SAC dans le cadre de la manifestation antifasciste du 17 juin 2012 et de la manifestation «contre le banquet des riches» qui dénonçait le pouvoir de l'élite politique et financière européenne.

La JOC, membre de la plateforme «Stop SAC», s'oppose à la nouvelle loi sur les SAC et invite à signer l'appel de la plateforme accessible sur http://stopsac.be/?page_id=201

LES 5 REVENDICATIONS PHARES DE LA PLATEFORME

Pour la plateforme Stop SAC, le pouvoir arbitraire donné aux communes criminalise sans raison l'ensemble de la population en détruisant notre capacité à nous protéger contre les abus de pouvoir. La plateforme entend fédérer et construire une opposition collective à ce système autour de 5 revendications:

- Stop à l'arbitraire, pour une justice équitable, accessible à tous et l'abolition du système SAC
- Être jeune n'est pas une incivilité. Stop au harcèlement!
- Manifester est un droit. Stop à la répression!
- Pas de SAC pour combler les déficits communaux. Aux responsables de la crise de la payer!
- La criminalisation n'est pas la solution. Pour des réponses sociales aux problèmes sociaux. ■

LE PROCHAIN RENDEZ-VOUS:

RASSEMBLEMENT NATIONAL À BRUXELLES
LES 26 OCTOBRE 2013

POUR PLUS D'INFOS: VOIR WWW.JOC.BE/





De ville en ville à la découverte

des droits des femmes, avec la Caravelle de Vie Féminine

Officiellement lancée le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des Femmes, la Caravelle des droits des femmes de Vie Féminine va parcourir la Wallonie et Bruxelles pour dire haut et fort que les femmes ont le droit d'avoir des droits. Pendant une année, une camionnette décorée avec le slogan de «Nos droits, on y croit!», va sillonner les villes et les villages pour rencontrer, informer, mobiliser et renforcer les femmes autour de leurs droits!

LES FEMMES ONT-ELLES LE DROIT D'AVOIR DES DROITS?

Aujourd'hui, dans notre société, les femmes ont théoriquement les mêmes droits que les hommes. On dit souvent

que l'égalité est acquise! Malheureusement, on constate que les droits humains ne sont toujours pas garantis et les inégalités sont bien présentes. Au quotidien, les femmes évoquent plutôt leurs droits par la négative. Qu'il s'agisse d'emploi, des violences, du logement, de la santé, du divorce, de la mobilité ou du handicap, de nombreux obstacles les empêchent d'accéder aux droits les plus fondamentaux.

Cette situation s'est encore aggravée avec les mesures d'austérité du Gouvernement, qui pèsent tout particulièrement sur les femmes et remettent en cause certains droits durement conquis. Pensons au chômage, au crédit-temps, aux prépensions et aux pensions, mais aussi au calcul de l'in-

dex, au gel des salaires, à la flexibilisation de l'emploi,...

Comme les hommes, les femmes ont le droit d'avoir les mêmes droits: le droit d'accéder à un emploi, à un logement ou à des soins de santé de qualité, mais aussi le droit de rêver, d'être respectées, de se révolter ou de transformer leurs conditions de vie...

Dans un tel contexte, Vie Féminine désire, pendant cette année, mettre le focus sur les droits des femmes et réaffirmer que les femmes ont le droit d'avoir des droits! En effet, il est inacceptable que notre société soit si souvent indifférente aux réalités de vie et aux besoins des femmes.

Au programme de la Caravelle des droits: des ateliers thématiques, des permanences juridiques, des ateliers créatifs et «confiance en soi féministe», des actions collectives, des stands d'information, des moments conviviaux... Les rendez-vous incontournables se concentreront autour de 3 thématiques: Les femmes ont-elles le droit d'avoir des droits? Quelle justice pour quels droits? Comment fonctionne le système de la Justice? Comment l'austérité met-elle à mal les droits des femmes? ■

Construisons ensemble la Charte des Droits des Femmes!

- Nous avons droit à un travail de qualité qui s'équilibre avec la vie personnelle.
- Nous avons droit à une autonomie financière tout au long de notre vie.
- Nous avons droit à un modèle de consommation durable, équitable et accessible à toutes.
- Nous avons droit à la reconnaissance et à la valorisation des professions de soins aux autres.
- Nous avons droit à une prise en charge collective des soins aux autres.
- Nous avons le droit de construire des solidarités.
- Nous avons le droit de prendre du temps pour nous sans devoir nous justifier.
- Nous avons le droit de choisir d'être mères ou non et de ne pas être discriminées à cause de la maternité.
- Nous avons le droit de vivre sans stéréotypes sexistes.
- Nous avons droit à ce que les violences et les injustices à l'égard des femmes soient considérées comme l'expression du système patriarcal et combattues comme telles.
- Nous avons droit à des politiques et à des institutions qui prennent en compte les besoins et les intérêts des femmes.
- Nous avons le droit d'être au cœur des luttes pour le changement.
- Nous avons le droit de...

Le point de départ est les 12 conditions pour une société égalitaire, solidaire et juste votées en 2010. Elles ont inspiré les 12 droits revendiqués dans la Charte des Droits des Femmes. Vie Féminine invite chacune à construire cette Charte, partout où la Caravelle des Droits des Femmes passera! ■

LES PROCHAINES ÉTAPES DE LA CARAVELLE

01 octobre - 27 octobre 2013
dans la région de Mons-La Louvière-Ath
28 octobre - 10 novembre 2013
en région germanophone
11 novembre - 10 décembre 2013
en province de Namur
13 janvier - 14 février 2014
dans la région de Tournai, Mouscron,
Comines et Bernissart
18 février - 08 mars 2014
dans la région bruxelloise

**POUR EN SAVOIR PLUS ET CONNAÎTRE LE
PROGRAMME DÉTAILLÉ:**
WWW.CARAVELLESDROITS.BE



Soins de santé: finances, solidarité et réformes institutionnelles

Organisé par la FOPES-UCL et la Chaire Max Bastin, ce colloque analysera l'actualité des soins de santé aujourd'hui en Belgique. Cette rencontre entre le monde académique, celui de la santé et de la protection sociale sera aussi une occasion de rendre hommage à Michel Barbeaux, acteur mutuelliste et professeur à la FOPES. ■

INFOS PRATIQUES:

DATE: SAMEDI 5 OCTOBRE 2013

LIEU: AUDITOIRES MONTESQUIEU (SALLE 04)
RUE MONTESQUIEU, 32 À LOUVAIN-LA-NEUVE

PROGRAMME: WWW.UCLOUVAIN.BE/OPES

PARTICIPATION GRATUITE, INSCRIPTION OBLIGATOIRE:

WWW.UCLOUVAIN.BE/447062.HTML

RENSEIGNEMENTS: FOPES-SECRETARIAT CHANTAL GRANDMAIRE
TÉL.: 010/47.39.07 - COURRIEL: CHANTAL.GRANDMAIRE@UCLOUVAIN.BE

Milieus populaires et éducation permanente

Les transformations du marché du travail et du salariat ont profondément bouleversé la perception d'une société de classes. Qui sont aujourd'hui les milieux populaires? Qu'est-ce qui les divise? les rassemble? Sont-ils la nouvelle force de changement social?

Ces questions sont au cœur de l'étude des Equipes populaires, qui croise hypothèses et pratiques d'éducation permanente.

Le 22 octobre, une journée d'étude traitera de ces questions.

Programme:

- Présentation de l'étude des EP
- *A quelle(s) condition(s) le peuple peut-il s'emparer de son devenir et faire l'histoire?* (Christian Maurel, collectif «Education populaire et transformation sociale»)
- *Comment re-coaliser les milieux populaires en éducation populaires? la piste de la pratique du conflit* (Luc Carton, FWB)
- Table ronde: *comment repenser les clivages de la société aujourd'hui?* (Abraham Franssen, Majo Hansotte et Thierry Dock)
- Débat et conclusions ■

INFOS PRATIQUES:

DATE: 22 OCTOBRE 2013 (9H30 à 16H15)

LIEU: NAMUR, À L'ARSENAL (SALLE LOUIS XIV),
11 RUE BRUNO À 5000 NAMUR

PRIX: 12,00 € (LUNCH COMPRIS)

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION: EQUIPES POPULAIRES
TÉL.: 081/73.40.86 - COURRIEL: SECRETARIAT@EQUIPESPOPULAIRES.BE



BAGIC pour des coordinateurs de projets culturels et sociaux

Vous êtes impliqué dans des projets sociaux ou culturels et vous souhaitez acquérir des compétences solides, de conception et de réalisation de projets en action collective. Le BAGIC est la formation qui vous convient, car elle vous permettra de développer des capacités et compétences utiles à la fonction de coordinateur-coordinatrice dans le secteur social et culturel.

La prochaine session de formation s'ouvrira le 7 octobre à Namur. Elle se déroulera chaque lundi jusqu'en 2015. Elle donne droit au congé-éducation payé. En fin de formation et après la défense du mémoire, un brevet BAGIC vous sera délivré par le secteur culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. ■

INTÉRESSÉ-E, CONTACTEZ:

LAHCEN AIT AHMED 0485/67.65.98

FLORENCE MOUSSIAUX: 0497/36.04.86

SECRETARIAT: FRANCINE BAILLET - TÉL.: 02/246.38.41

COURRIEL: BAGIC@CIEP.BE

Nouvelles sessions ISCO en action collective

A LIEGE en octobre 2013

INFOS: WILFRIED SCHLECK CIEP-MOC DE LIÈGE

TÉL.: 0498/86.74.63 - COURRIEL: SCHLECK@MOCLIEGE.ORG

A BRUXELLES

INFOS: AYSÉ ERYORUK CIEP-MOC DE BRUXELLES

TÉL.: 0476/99.26.71 - COURRIEL: ERYORUK_AYSE@HOTMAIL.COM

Conseil Général de l'ISCO 2013

Ordre du jour:

- Approbation du rapport 2012
- Révision des Statuts ISCO
- Rapports d'activités des groupes en formation en 2012-2013
- Actualité
- L'évolution du nouveau processus ISCO
- La valorisation des acquis de l'expérience ISCO en promotion sociale
- Divers

DATE: LE JEUDI 21 NOVEMBRE 2013 DE 18H00 à 21H00

LIEU: FUNDP- FACULTÉ DE PHILOSOPHIE & LETTRES

(RUE J. GRAFÉ 1 - 5000 NAMUR) - LOCAL: L 31

COLLATION PRÉVUE



POP UP virus culturel, une place au populaire dans «Mons capitale européenne de la Culture - 2015»

PAR SARAH BOKIAU, ANIMATRICE ET
FORMATRICE DU CIEP HAINAUT-CENTRE

En 2015, la ville de Mons sera, le temps d'une année, une des capitales culturelles de l'Europe. Désirant hisser la cité montoise «au rang des plus grandes», les initiateurs de *Mons 2015* ont choisi comme thème central «Le mariage de la technologie et de la culture». Des moyens financiers colossaux seront déployés au service de la métamorphose de la ville. Les arts numériques seront à l'honneur tout au long de cet événement culturel majeur. Comme pour d'autres villes européennes, ce projet culturel et artistique de grande envergure s'inscrit naturellement dans une perspective de redéploiement socioéconomique de la région de Mons-Borinage (retombées importantes au niveau culturel, touristique et médiatique), qui va bien au-delà de la dimension purement culturelle et artistique. Cela sera également l'occasion d'une relance de l'aménagement du territoire à travers des constructions monumentales destinées à marquer les esprits. Ainsi le nouveau Centre de Congrès, la gare de Calatrava et le Mémorial pour la paix seront construits à cette occasion.

QUELLE PLACE POUR LES PUBLICS POPULAIRES DANS *Mons 2015*?

Sur le plan de la production culturelle proprement dite, l'orientation générale du projet *Mons 2015* vise l'établissement de passerelles, de ponts entre

le public de masse et les créateurs d'art, en d'autres termes de rendre la culture la plus attractive et la plus accessible possible. Comme le souligne Marc Maesschalk, vice-président du MOC Hainaut-Centre: «Le souci central du projet *Mons 2015* et de la politique culturelle de la ville réside donc dans le décodage, par un public le plus large possible, de ce qui caractérise les productions culturelles contemporaines et de permettre l'assimilation de nouveaux médias de masse proposés par l'industrie numérique, en les rendant plus accessibles et attractifs pour le grand public».

Derrière une programmation officielle prometteuse et ambitieuse ainsi qu'un programme d'adhésion et de participation citoyenne lancé par la *Fondation Mons 2015* (bourse à projets, ambassades de quartier, «Avoir 20 ans en 2015»), cet événement européen semble ne concerner qu'une partie réduite de la population montoise. Qu'en est-il des petits artistes locaux, quelles seront les manifestations prévues pour et avec des personnes précaires, d'origine étrangère, des apprenants, des primo-arrivants, des personnes handicapées? Comment seront impliquées dans cet événement des petites associations culturelles et socioculturelles et toutes les personnes en marge de la société et qui sont déjà en rupture sociale?

EN RÉACTION: UNE PLATEFORME ALTER-CULTURELLE, PARTICIPATIVE ET CONTAGIEUSE

Interpelé par cette vision «élitiste» et/ou consumériste de la culture, par le manque de représentativité et d'adhésion du public «des invisibles»,

ainsi que par l'absence de la prise en compte de la dimension populaire dans la programmation de *Mons 2015*, un ensemble d'associations socioculturelles et culturelles, ainsi que des artistes et groupes d'artistes des régions Mons-Borinage et du Centre se sont réunis au début 2012 pour réfléchir à la manière d'intégrer les publics exclus et de proposer un projet commun offrant une alternative populaire à «*Mons 2015*».

Parmi les membres fondateurs, on retrouve le MOC Hainaut-Centre, le CIEP du MOC Hainaut-Centre, le PAC communautaire, Picardie Laïque, la Maison Ouvrière de Quaregnon, la Maison des Jeunes de Cuesmes, l'animateur Jean-Pol Scailquin et l'artiste Abdou Mellouki.

RECONNAISSANCE ET ADHÉSION À DES VALEURS COMMUNES

Entre 2012 et 2013, différentes rencontres d'échanges et de réflexion ont mobilisé autour de cette démarche. Une quarantaine d'artistes et d'associations, issus de secteurs d'intervention très variés (éducation permanente, interculturalité, théâtre-action, maisons de jeunes, Centres d'Expression et de Créativité, d'alphabetisation, etc...) adhèrent actuellement à cette plateforme. Ces différents rassemblements ont abouti à la création d'un groupe de travail «action» et «communication».

Cette plateforme s'est constituée en l'ASBL le 4 juin 2013, sous la dénomination de «*POP UP*» virus culturel.



© REPORTAGE PHOTO & 77

Pourquoi «Pop Up»?

«POP» pour populaire et «Up» (terme anglais) pour «en haut», «en scène», «visible». Ce nom fait également référence au langage informatique avec la «fenêtre publicitaire intempesive» qui surgit sur l'écran ou la fenêtre d'un ordinateur. De la même manière qu'un virus (appartenant également à la sphère informatique et aux technologies de l'information parallèle à 2015), il s'agit d'un événement ou de quelque chose qui survient, surgit et dérange l'ordre des choses! Dans notre cas, la volonté était que ce «virus d'ordre culturel», soit le plus virulent et contagieux possible pour la région!

Son objectif prioritaire est d'assurer un lien «durable», entre le monde associatif, les artistes, les publics et le politique en devenant un interlocuteur représentatif du réseau associatif et artistique régional, et cela au-delà de 2015. Il s'agit *in fine* de favoriser un dialogue plus constructif avec les institutions publiques quant à la politique culturelle à mener avec ces publics, de créer ainsi une dynamique culturelle sur la région. La démarche se veut positive et ne souhaite pas dénigrer l'approche développée jusqu'alors. C'est pourquoi la plateforme se qualifie d'«alter-culturelle».

Conscients de l'importance d'une telle mobilisation, les membres de la *Fondation Mons 2015* ont rapidement engagé des pourparlers positifs avec la plateforme et lui ont reconnu sa spécificité en lui accordant une place à part entière. Tant en lui reconnaissant son indépendance de fonctionnement, un budget lui sera prochainement alloué afin de soutenir ses démarches. Pluralistes, les membres de *POP UP* adhèrent à une charte commune, véritable pilier de la plateforme. Ils partagent ainsi les mêmes valeurs d'égalité, de solidarité et de démocratie. Collectivement, ils envisagent la culture comme «outil d'émancipation» et non comme un bien de consommation. Élément essentiel: ils utilisent l'éducation permanente comme approche méthodologique. Cette pédagogie part spécifiquement de la réalité des personnes et favorise leurs expressions culturelles et sociopolitiques. Il s'agit

ainsi de mettre en relief et de révéler la vie invisible (ou cachée) des milieux populaires et de conscientiser la population face à la richesse de cette diversité pour notre société. De plus, les productions (socio)culturelles qui seront réalisées par et pour ces publics seront envisagées comme des moyens d'intervention sociopolitique et comme outils d'analyse sociale, critique et politique visant à l'émancipation des individus et des groupes.

POP UP, virus culturel a officialisé son existence le 24 juin dernier lors d'une conférence de presse réalisée à la Maison de Jeunes de Cuesmes. 2013 était le point de départ pour la réalisation de ses projets. C'est pourquoi différentes activités déjà en cours ont été présentées au grand public.

Après un premier événement pour consolider les liens unissant les membres de la plateforme (en mars 2013), un deuxième projet, de plus grande envergure, est actuellement en cours de réalisation. Il s'attache à associer les publics variés des associations (enfants, les jeunes des maisons de jeunes, des primo-arrivants, des personnes d'origine étrangère, des personnes psychiatriquées, etc.) aux démarches de participation et de créations culturelles. L'objectif est de rendre visible ce (et ceux) qui est (sont) invisible(s) en mettant en lumière «les trésors cachés» de la région de Mons-Borinage et du Centre, c'est-à-dire mettre en lumière les gens et leur parcours de vie riche de multiples facettes, alors que nous n'en connaissons parfois que les côtés difficiles et précaires. Des artistes participent activement à ce processus en faisant de ces histoires sociales des œuvres d'art qui seront visibles dans l'espace public. En outre, des lieux traditionnellement non dévolus à la culture (au sens strict du terme) accueilleront ces réalisations. Ainsi, des galeries commerciales, des salles d'écoles et des parcs, seront investis dans ce but.

Le fruit de ce travail et de ces collaborations inédites sera présenté au public le 10 décembre 2013, à l'occasion de la Journée des droits de l'Homme. Le croisement des publics, le décloisonnement des disciplines artistiques ainsi que l'ouverture au grand public sont visés par ce projet.

Un autre moment charnière pour les membres de *POP UP* aura lieu à la rentrée, avec la signature officielle de la Charte le 20 septembre 2013.



© REPORTAGE PHOTO & 77

Un appel est ainsi lancé à toute association et/ou artiste intéressé par cette démarche. ■

POUR PRENDRE CONNAISSANCE DE LA CHARTE ET CONNAITRE LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION, CONSULTEZ LE SITE WWW.VIRUSCULTUREL.BE

L'accès au logement, problème n° 1 du Brabant wallon

En vue des Assises du logement prévues le 17 décembre 2013, le RBDL (Réseau brabançon pour le droit au logement) et le Centre culturel du BW ont mis en place des «Chantiers du logement», pour s'exprimer sur le logement en Brabant wallon. Le CIEP-MOC du BW et des organisations du MOC y sont partenaires. Depuis mai 2013, des groupes-chantiers se réunissent dans divers endroits de la Province autour de problématiques directement liées au logement. ■

POUR CONNAITRE LE CALENDRIER DES GROUPES-CHANTIERS ET DES PROBLÉMATIQUES: WWW.RBDL.BE



«En quête d'identité(S)» une expo-animation à La Louvière

PAR JULIEN GRAS,
ANIMATEUR CIEP HAINAUT-CENTRE

Actif depuis plusieurs années dans différents partenariats associatifs sur La Louvière, le CIEP Hainaut-Centre est notamment partenaire de l'Exposition-animation «En quête d'identité(S)», qui se tiendra du 18 septembre au 8 octobre, et du 5 au 22 novembre aux Arts et Métiers à La Louvière. La Maison de La Laïcité est à l'initiative de cet événement auquel se sont associées différentes associations régionales (*Centre Indigo, Centre Interculturel du Centre, CIEP HC, Femmes prévoyantes socialistes FPS, Latitude Jeunes...*). En fonction de sa spécificité, chaque association a participé à la mise en place de l'animation sur les identités.

POURQUOI PARLER DES IDENTITÉS?

L'identité est un ensemble articulé de traits spécifiques d'un individu ou d'un groupe, à l'image des éléments présents sur une «carte» d'identité. Toutefois, elle constitue aussi un système de représentations et de valeurs qui permet d'affronter différentes situations au quotidien.

A partir des années 50, cette notion s'est imposée suite à des changements culturels importants provoqués par des modifications profondes dans la société, tout en reflétant les préoccupations du monde moderne. La mondialisation, l'établissement d'un modèle économique unique, mais aussi l'introduction de nouvelles technologies et de moyens de communication sont à l'origine de grandes altérations dans les sociétés actuelles. On peut notamment citer les transformations urbaines et la difficulté de conserver des liens sociaux dans les grandes villes, le chômage et les changements dans la conception du travail, les revendications régionales, l'immigration, mais aussi les transformations dans les «rôles» sexuels et au sein de la famille.

QUEL TYPE D'ANIMATION?

Partant de ce point de vue, l'expo-animation «En quête d'identité(S)» invite surtout à découvrir que la notion d'identité n'est pas figée mais qu'elle représente un ensemble de processus complexes, évolutifs et multiples qui se construisent et s'actualisent sans cesse dans les interactions entre les individus, les groupes et leurs systèmes de valeurs.

Les gardiens du *Bureau des Identités* sont les premières personnes que les participants rencontrent: ils les obligent à décliner une série de renseignements: âge, sexe, nationalité, taille... Mais ces renseignements suffisent-ils à déterminer leur identité? Trois groupes sont alors constitués au hasard. Chacun est ainsi amené à construire le parcours de vie d'un personnage au travers de différents éléments constitutifs de l'identité: la famille, les études, les goûts musicaux, les convictions, les migrations, le style vestimentaire...

Quels seront les choix opérés? Quelle sera la part d'éléments imposés? Certaines appartenances identitaires seront-elles plus fortes que d'autres? Comment s'articuleront-elles dans un seul et même personnage? L'idée est d'amener les participants à réfléchir et à envisager de manière critique les différents éléments qui peuvent constituer l'identité.

Bref, cette expo-animation est une invitation à une réflexion ouverte sur une notion discutée et discutable... ■

INFOS: JULIEN GRAS - TÉL.: 0472/53.31.04
COURRIEL: J.GRAS@CIEP-HAINAUTCENTRE.BE

«Pour trois sous les étoiles» pour déconstruire le sans-abrisme

En complément de la vidéo «Pour trois sous les étoiles» réalisée avec des adultes en formation en alphabétisation, le CIEP de Namur, aidé de personnes-ressources, a réalisé une farde pédagogique pour porter une parole publique sur la réalité des sans-abris aujourd'hui en Belgique. En effet, ce sujet, dont les médias s'emparent bien souvent à l'approche de l'hiver et lors des grands froids, ne se réduit pas à une question de toit. Etroitement liée à la pauvreté, cette problématique est bien plus large. Dans une perspective d'information et de formation, ce dossier offre une approche plus complète du phénomène du



sans-abrisme, mais sans vouloir en faire une présentation exhaustive. Les objectifs poursuivis sont de susciter une première réflexion documentée sur la situation des personnes qui vivent en rue, de déconstruire un ensemble de stéréotypes autour des sans-abris et de soutenir une lecture plus globale du phénomène de la pauvreté aujourd'hui en Belgique.

Avec ce dossier (réalisé grâce au soutien de la *Fondation Roi Baudouin* et de la *Fédération Wallonie-Bruxelles*) et cette vidéo, le souhait est de toucher et sensibiliser les étudiants en sciences sociales, les futurs éducateurs spécialisés et les assistants sociaux, mais aussi les groupes de citoyens.

En tant qu'enseignants du secondaire et du supérieur, animateurs de groupes locaux, si vous souhaitez travailler cette thématique avec votre public ou vos stagiaires ou vous procurer la farde «Pour trois sous les étoiles», n'hésitez pas à prendre contact avec le CIEP de Namur. ■

PERSONNE DE CONTACT:

SOPHIE COUDOU, RESPONSABLE DU CIEP DE NAMUR
TÉL.: 081/83.05.19
COURRIEL: SOPHIE.COUDOU@LILON.BE



Education permanente: parcours d'intégration et/ou chemins d'émancipation?

Au moment où, plus que jamais, la désaffiliation sociale et le rejet du politique se manifestent par un sentiment grandissant d'impuissance et alors que de nouveaux transferts de compétences pourraient être négociés entre FWB et les Régions, quelle sera demain la place de l'Education permanente? *Peuple et Culture* organise un colloque pour ouvrir le débat sur un des enjeux du XXI^e siècle: Est-il possible de fonder la démocratie sur la seule employabilité sans développer, chez les citoyens, une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société, des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation, des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique?

Au programme, des interventions d'experts en matinée autour des enjeux sociaux et culturels, de la démocratisation et de la démocratie culturelle face aux mutations de l'espace public. L'après-midi, 4 ateliers avec des responsables associatifs («Qu'est-ce que citoyenneté veut dire?», «Education permanente: des chemins qui s'égarent...» Dérives identitaires, nationalistes, culturelles», «Quelles perspectives pour l'Education Permanente?», «Education Permanente: citoyenneté critique ou employabilité?») ■

INFOS PRATIQUES:

DATE: 26 OCTOBRE (DE 9H À 17H30) - **LIEU:** ULG (PLACE DU 20 AOUT À 4000 LIÈGE)

P.A.F.: 15,00 € (INCLUS SANDWICHS À MIDI)

INFOS ET INSCRIPTION: PEUPLE ET CULTURE WALLONIE BRUXELLES EMILIE DE LIAMCHINE

COURRIEL: EMILIE.DELIAMCHINE@PEUPLE-ET-CULTURE-WB.BE

TÉL.: 0491/08.69.42 - 04/368.82.32

PROGRAMME: WWW.PEUPLE-ET-CULTURE-WB.BE/IMAGES/STORIES/FORMATION/COLLOQUE_2013/PROGRAMME_COLLOQUE_.PDF

LES APPARTENANCES CULTURELLES MULTIPLES DES ADOLESCENTS (RE) CONNAITRE POUR AIDER À APPRENDRE

Les études sur le système scolaire belges pointent deux facteurs importants dans l'écart des résultats des élèves: la position socioéconomique des parents et la langue parlée à la maison. Si on ajoute à ces facteurs l'impact d'une histoire migratoire et les difficultés de la construction identitaire au moment de l'adolescence, on comprend alors que cette scolarité soit faite d'embuches et souvent de relégation. Comment donner des appuis à ces adolescents pour qu'ils puissent entrer dans les apprentissages à l'école et ailleurs? Le CGé organise une rencontre-débat pour aborder ces questions avec des experts, des acteurs de l'associatif et de l'enseignement. ■

INFOS

DATE: SAMEDI 12 OCTOBRE 2013 DE 9H00 À 12H30

LIEU: SITE GALILÉO - RUE ROYALE 336 - 1030 BRUXELLES

PAF: GRATUIT

PROGRAMME ET INSCRIPTION:

WWW.CHANGEMENT-EGALITE.BE/SPIP.PHP?ARTICLE2634

ORGANISATION: CHANGEMENTS POUR L'ÉGALITÉ CGÉ

CHAUSSÉE DE HAECHT, 66 - 1210 BRUXELLES

TÉL.: 02/218.34.50

COURRIEL: INFO@CHANGEMENT-EGALITE.BE

WWW.CHANGEMENT-EGALITE.BE

LES ENJEUX NORD-SUD DANS LA MONDIALISATION: CLÉS POUR COMPRENDRE

Crise alimentaire, écologique et financière, essor de puissances émergentes, printemps arabe, gouvernements progressistes en Amérique latine, irruption de la Chine en Afrique: les rapports de force entre pays du Nord et du Sud sont en voie de reconfiguration. L'émergence d'un monde multipolaire et le retour des souverainetés étatiques ébranlent les certitudes de la fin du XX^e siècle, qui associaient libéralisations économique et politique à la «fin de l'histoire». Le CETRI organise une formation, avec *Autre Terre*, pour donner des outils d'analyse critique des tendances récentes. Un exposé avec un spécialiste et un débat avec les participants sont prévus pour chaque module. ■

Programme:

WWW.CETRI.BE/SPIP.PHP?ARTICLE3119&VAR_MODE=CALCUL

CALENDRIER: LES 6, 13, 20, 27 NOVEMBRE ET LE 4 DÉCEMBRE (15H À 18H30)

LIEU: AUTRE TERRE ASBL (PARC INDUSTRIEL DES HAUTS-SARTS 4ÈME AVENUE, 45 À 4040 HERSTAL)

INSCRIPTION AVANT LE 30 OCTOBRE 2013

INFO: FRANÇOISE KOLEN - COURRIEL: KOLEN@CETRI.BE

TÉL.: 010/48.95.63

SÉMINAIRE «SAVE THE DATES» SUR LA RDC

Organisé par la Plate-forme Afrique centrale du CNCD-11.11.11, ce séminaire évaluera le partenariat belgo-congolais et concevra ensemble une stratégie de suivi des recommandations en faveur de l'essor de la République démocratique du Congo. Quatre documents constituant la base du plaidoyer ont été publiés entre 2009 et 2013.

A l'occasion des prochaines élections, deux journées de réflexion sont organisées les 3 et 4 décembre pour identifier et évaluer les actions entreprises lors de la législature, mais aussi pour assurer le suivi, avec plus d'efficacité, des recommandations des plaidoyers et définir une stratégie pour les prochaines législatures aux différents niveaux de pouvoirs.

Appel

Pour que ces journées soient de qualité, les organisateurs lancent un appel à contribution en amont autour des thèmes suivants: Paix totale et durable en RDC, justice et lutte contre l'impunité et violences sexuelles; Les ressources naturelles; Construction d'un Etat de droit notamment par les élections; Développement: agriculture et sécurité alimentaire, santé, éducation. ■

INFOS: SABINE KAKUNGA - TEL: 02/250.12.49

COURRIEL: SABINE.KAKUNGA@CNCD.BE - WWW.CNCD.BE

Dates à épingler

LE POPULISME MODERNE

Journée d'étude d'actualité politique du CIEP

DATE: 8 NOVEMBRE DE 9H À 16H30

Lieu: INSTITUT CARDIJN DE LOUVAIN-LA-NEUVE

INFO ET PROGRAMME: A CONSULTER PROCHAINEMENT SUR WWW.CIEP.BE

EDUCATION PERMANENTE ET DROITS CULTURELS

Cette 3^e journée, organisée par le Service de l'Education permanente et le Conseil supérieur de l'Education permanente, traitera les questions suivantes: Comment l'éducation permanente développe-t-elle les droits culturels? Quel est l'effet des partenariats pour que de nouveaux publics activent leurs droits culturels?

En matinée, Patrice Meyer-Bisch (Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie) mettra en perspective la notion de droits culturels. Les ateliers de l'après-midi présenteront des pratiques d'éducation permanente réalisées par des associations en partenariat avec d'autres acteurs culturels, sociaux ou éducatifs. Les pratiques porteront sur un angle d'approche spécifique des droits culturels.

DATE: 18 NOVEMBRE 2013

Lieu: CENTRE CULTUREL MARCEL HICTER À LA MARLAGNE

INFOS ET INSCRIPTION: SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE-FWB

TÉL.: 02/413.25.32

COURRIEL: PARTICIPATIONCULTURELLE@CFWB.BE

REGARDS CROISÉS

«L'ALPHABÉTISATION DANS LE MONDE ET EN BELGIQUE»

Lire et Ecrire

Formation organise une formation de 4 jours pour tous les acteurs de l'alphabétisation, avec comme objectif de confronter les points de vue sur l'analphabétisme et construire collectivement des connaissances, pour changer notre regard sur l'apprentissage et la relation entre «celui qui forme» et «celui qui apprend».

La formation comprend 2 jours en résidentiel (28 et 29 octobre 2013) et 2 journées d'étude (mars et mai 2014).

POUR EN SAVOIR PLUS: CÉCILE BULENS

TÉL.: 02/502.72.01

COURRIEL: CECILE.BULENS@LIRE-ET-ECRIRE.BE

LE POINT SUR LE BOOM

Le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté organise, le 16 octobre, une journée de conférences-débats pour les professionnels du social pour faire le point sur les enjeux liés au boom démographique. Avec une croissance de 6% par an, les dernières études tablent sur un supplément de 170.000 à 240.000 Bruxellois, donc des milliers de ménages supplémentaires à accueillir chaque année.

Programme

8H45: Rencontre avec les responsables politiques (Maison du Peuple de Saint-Gilles, Parvis de Saint-Gilles, 37-39)

10H30: Conférences-débats au Centre culturel Jacques Franck (Chaussée de Waterloo, 94 à deux pas du Parvis)

INSCRIPTION GRATUITE ET OBLIGATOIRE:

INFO@FBLP.BE

RENSEIGNEMENTS: FBLP

TÉL.: 02/600.55.66 - WWW.FBLP.BE

CINÉ-DÉBAT

«MUTUELLES SANS FRONTIÈRES»

Projection du film «Mutuelles sans frontières» présentant le RAMS (Réseau d'Appui aux Mutuelles de Santé) qui permet le développement de mutuelles de santé au Burkina Faso. En vue de mieux comprendre les enjeux du développement de mutuelles de santé au Sud, un débat suivra le film avec des experts académiques et de terrain.

DATE: JEUDI 3 OCTOBRE (DE 18H30 À 22H)

Lieu: MUTUALITÉ CHRÉTIENNE DE LIÈGE (PLACE DU XX AOÛT 38, 4000 LIÈGE)

ENTRÉE GRATUITE MAIS INSCRIPTION SOUHAITÉE

INFOS ET INSCRIPTIONS:

SERVICE COOPÉRATION INTERNATIONALE

TÉL.: 04/221.74.06

MAIL: COOPERATION-INTERNATIONALE@MC.BE

RENCONTRE EUROPÉENNE DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES (MMF)

4 octobre: rassemblement et rencontre au **Parlement européen**

Journée grand public pour les déléguées européennes et les associations citoyennes. Interpellation des parlementaires sur les mesures économiques prises par l'UE

Les 05 et 06 octobre à la Maison des associations internationales: rassemblement des déléguées internationales pour analyser les actions réalisées par les différentes coordinations de la MMF, établir les perspectives d'avenir et les revendications pour 2015.

PLUS D'INFO: MANÖE JACQUET MMF

10 RUE DU MÉRIDIEN - 1210 BRUXELLES

TÉL.: 02/229.38.28

COURRIEL: MANOE@MONDEFEMMES.ORG

Adresses des centres régionaux du CIEP

BRABANT WALLON

boulevard Fleur de Lys, 25
1400 Nivelles
067/21.89.91

BRUXELLES

rue Pléтинckx, 19 - 1000 Bruxelles
02/557.88.35

CHARLEROI - THUIN

boulevard Tirou, 167 - 6000 Charleroi
071/31.22.56

DINANT - PHILIPPEVILLE

rue E. Dinot, 21/Bte 6 - 5590 Ciney
083/21.24.51

HAINAUT CENTRE

La Louvière:

rue du Marché, 6 - 7100 La Louvière
064/23.80.20

Mons:

rue Marguerite Bervoets, 10 - 7000 Mons
065/35.39.63

HAINAUT OCCIDENTAL

Tournai:

av. des Etats-Unis, 10 Bte 8
7500 Tournai
069/88.07.64

Ath:

rue de Gand, 28 - 7800 Ath
068/84.34.31

Mouscron:

rue St-Pierre, 52 - 7700 Mouscron
056/33.48.68

LIÈGE-HUY-WAREMME

Liège:

rue St-Gilles, 29 - 4000 Liège
04/232.61.61

Huy:

av. Albert 1er, 6 - 4500 Huy
085/21.11.33

LUXEMBOURG

rue des Déportés, 39 - 6700 Arlon
063/21.87.33

NAMUR

place l'Illon, 17 - 5000 Namur
081/22.68.71

VERVIERS

rue du Centre, 81 - 4800 Verviers
087/33.77.07

CANTONS DE L'EST

VHS - Rotenbergplatz, 19
4700 Eupen
087/59.46.30



Le Centre d'Information et d'Education Populaire du MOC (CIEP), est chargé des activités éducatives et culturelles du MOC.

Organisés en équipes régionales et communautaires, nous appuyons à travers la formation les activités du MOC et des organisations qui le constituent. Notre souci est de donner aux groupes et aux individus les outils nécessaires à leur engagement comme acteurs et citoyens et de participer au développement d'une société démocratique par une réelle démocratisation du savoir et une valorisation de l'action collective.

Notre originalité réside essentiellement dans la philosophie de notre travail et dans notre expérience accumulée d'une pédagogie participative notamment à travers l'ISCO.

L'éducation permanente est notre quotidien, la formation notre spécialité.

Contact:

Centre d'Information et d'Education Populaire
Chaussée de Haecht, 577-579
1030 Bruxelles
Tél.: 02/246.38.41-42-43
Fax: 02/246.38.25
Courriel: communautaire@ciep.be



Avec le soutien de



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

